# **RAPPORT ANNUEL**





## Préambule:

#### Les objectifs stratégiques d'EDORA :

- Anticiper et répondre aux besoins des membres de la fédération.
- Positionner EDORA en tant qu'acteur incontournable de la transition énergétique et interlocuteur privilégié au sein du secteur énergétique belge, wallon et bruxellois.
- Favoriser les échanges entre les membres de la fédération et poursuivre la diversification du « membership ».

#### • Les priorités de la fédération s'articulent autour :

- D'une sécurisation du cadre d'investissement et de développement des filières participant à la transition énergétique.
- D'une intégration progressive et ambitieuse des renouvelables dans les réseaux et les marchés.
- Du développement des outils de flexibilité et de stockage.
- De la mise en place, à terme, d'une économie décarbonée compétitive sans subside. Une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait constituer, à ce titre, un des outils dans la perspective d'une évolution accélérée du mécanisme de soutien aux renouvelables.

#### Nos actions se basent sur :

- L'élaboration de propositions, d'analyses et de mesures politiques concrètes.
- La nécessité de lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables.



## Préambule:

#### Nos actions se basent sur :

- L'importance de développer une vision stratégique qui facilite la transition énergétique vers un système énergétique plus durable, plus flexible et socialement acceptable. Une telle transition énergétique devra être considérée comme une des réponses prioritaires aux crises économiques, environnementales, sanitaires, climatiques et sociales que nous connaissons et pourrions connaître à l'avenir.
- La réponse, au quotidien, aux besoins des membres de la fédération et l'anticipation des besoins futurs via une exploration des opportunités de développement des secteurs de la transition énergétique.



## Bilan 2020:

L'année 2020 et le début 2021 ont été marqués par différents changements fondamentaux de contexte pour la fédération :

- Comme au niveau régional en 2019, les négociations en vue de former un **nouveau gouvernement fédéral** ont permis à EDORA d'alimenter les réflexions de la future majorité afin d'inscrire certaines des propositions fondamentales d'EDORA dans ses priorités énergétiques pour la nouvelle législature.
- La Belgique aborde la dernière ligne droite dans la perspective du respect de l'échéancier de **sortie du nucléaire**. Plus que jamais, le rôle d'EDORA est fondamental afin de placer la transition énergétique au cœur de ce débat et faire en sorte que les décisions prises répondent aux enjeux climatiques, économiques et de sécurité d'approvisionnement tout en accélérant la mise en place d'un système énergétique durable.
- Différents niveaux de pouvoir se sont lancés dans un processus de **révision à la hausse de leur niveau d'ambition climatique** (nouveau cadre européen, nouveaux engagements fédéraux et processus de révision du PACE2030 wallon) offrant ainsi un cadre permettant l'accélération de la transition énergétique.
- Les différents niveaux de pouvoir réfléchissent à adapter les stratégies et niveaux de soutien aux énergies renouvelables via une adaptation de certains mécanismes existants (révision en cours du mécanisme de soutien CV en Wallonie), une aide ponctuelle à certaines filières émergentes (via le plan de relance), un nouveau cadre ou une stratégie de soutien sectoriel (nouvelle stratégie Réseaux de chaleur en Wallonie) ou encore via des soutiens indirects et/ou alternatifs (appel d'offre, approche par gamme de technologie,...).
- La crise sanitaire du Covid-19, qui a continué à toucher la Belgique en 2020, a permis de rappeler que notre secteur est considéré comme faisant partie des « services nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation». Cette crise constitue également un incitant pour baser une partie de la relance économique du pays sur un modèle énergétique plus durable et décentralisé, accélérant la lutte contre les changements climatiques, vecteurs potentiels de nouvelles crises sanitaires.



## Bilan 2020:

Ce contexte particulier a naturellement influencé le travail au quotidien de la fédération, détaillé dans ce rapport annuel. En outre, l'équipe d'EDORA a encore été amenée à évoluer durant l'année 2020 et une priorisation particulière de certains dossiers a dû être effectuée durant quelques mois.

Les principales thématiques qui ont été traitées et instruites en 2020 / début 2021 portent sur :

• Intégration des recommandations politiques d'EDORA dans les priorités énergétiques fédérales pour la nouvelle législature (Déclaration de politique générale): début 2019, EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de la transition énergétique tout en apportant une réponse aux enjeux climatiques de plus en plus criants. En 2020, EDORA a décliné ces recommandations en propositions de mesures prioritaires pour le futur gouvernement fédéral et a ainsi pu convaincre les différents partis politiques d'intégrer une série de propositions du secteur des énergies renouvelables dans leurs priorités en matière de politique énergétique. La fédération a ensuite eu l'occasion de rencontrer les partis politiques francophones afin d'alimenter directement le contenu de la future déclaration de politique générale du gouvernement fédéral. EDORA a ainsi pu se réjouir de la volonté du nouveau gouvernement fédéral de revoir à la hausse les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable, d'élaborer une stratégie énergétique à court terme coordonnée avec les régions, de favoriser le développement renouvelable sur tout le territoire, de raccourcir les délais de procédure au Conseil d'état ainsi que de lancer une large réforme fiscale soutenant ses ambitions climatiques et environnementales.



## **Bilan 2020**

- EDORA a ensuite assuré, et assure toujours, le suivi de la mise en œuvre des engagements régionaux et fédéraux avec les Ministres de l'Energie en initiant la prise de mesures concrètes. Une liste des principales mesures politiques prioritaires et urgentes a été élaborée et présentée aux différents ministres concernés. Elle sert de base à une évaluation continue des actions gouvernementales et permet également d'alimenter les travaux parlementaires afin de générer une dynamique vertueuse de prise de mesures nécessaires à la transition énergétique.
- Afin d'asseoir sa place d'interlocuteur incontournable du secteur de l'énergie, EDORA a continué à
  affiner sa vision énergétique et prépare l'élaboration d'une nouvelle analyse originale du potentiel
  de flexibilité du secteur électrique belge avec une vue sur les potentialités intersectorielles. Cette
  étude permettra d'alimenter la réflexion de la fédération dans le cadre des débats en matière de
  sécurité d'approvisionnement (CRM, sortie du nucléaire, montée en puissance des renouvelables
  variables,...).
- L'évolution à court, moyen et long termes des mécanismes de soutien aux renouvelables: EDORA continue à plaider pour un soutien prévisible et suffisant ne générant pas d'effet d'aubaine. A moyen et long termes, EDORA s'inscrit dans le concept d'une économie décarbonée compétitive sans subside. Pour ce faire, une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait enfin rendre les filières renouvelables plus compétitives et éviter un recours au mécanisme de soutien. A plus court terme, EDORA a relayé avec fruit les préoccupations et demandes des acteurs du secteur, notamment en matière d'adaptation des niveaux de soutien et de taille des enveloppes de CV (élargissement ponctuel). EDORA a également participé aux consultations relatives au mécanisme de prolongation, au facteur Rho et à la future méthodologie de soutien avec, comme préoccupation principale, le maintien de la sécurité d'investissement requise pour un développement accéléré de la transition énergétique. Par ailleurs, EDORA a également alimenté les réflexions quant à la mise en place d'un CRM, en insistant pour que ce mécanisme constitue une opportunité pour les technologies de la transition énergétique durable (stockage, DSR,...).

## **Bilan 2020**

- Vers une tarification plus intelligente : via sa participation aux consultations de la CWaPE et au sein du Conseil des Usagers à Bruxelles, EDORA a plaidé pour la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage).
- Communautés d'énergie renouvelable (CER) : dans le cadre du rôle de plus en plus important que seront amenées à jouer les communautés locales d'énergie dans la transition énergétique, EDORA a plaidé pour une mise en œuvre rapide du régime des CER, tout en insistant sur l'importance d'éviter trop de lourdeurs administratives et de prévoir également un régime qui concernerait les consommateurs résidentiels.
- Appel à l'établissement d'un cadre de développement pour les filières renouvelables : afin d'optimiser l'exploitation des bioénergies en Wallonie, EDORA estime fondamental que la région se dote d'une Stratégie wallonne « Biomasse-Energie » cohérente et incitative (inventaire des gisements, stratégie de déploiement, activation d'un soutien adéquat et promotion active du bois dans la construction en synergie avec le bois-énergie) et d'un cadre de déploiement pour les unités biogaz. EDORA propose aussi l'élaboration d'un cadre de développement du PV industriel et commercial basé, notamment, sur un soutien adéquat (avec une approche et un taux d'octroi spécifiques pour les grands systèmes) et une optimisation des possibilités d'autoconsommation, ainsi qu'un cadre permettant le déploiement, quand c'est possible, de l'agrivoltaïsme. En éolien, EDORA a appelé à la relance d'un processus de « Pax Eolienica » visant à encadrer la libération et la clarification des contraintes persistantes à l'installation en Wallonie.
- Vers une sécurisation juridique accrue du secteur éolien et l'utilisation des meilleures techniques disponibles: EDORA a initié un appel commun avec d'autres acteurs économiques majeurs afin de réduire les délais de recours en annulation au Conseil d'Etat. Cette demande figure désormais dans les engagements de la nouvelle majorité fédérale. EDORA a également développé un guide de bonnes pratiques sur les permis, basé sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, à l'attention des membres. EDORA a aussi obtenu que le nouveau Gouvernement wallon s'engage à installer les meilleures technologies disponibles (éoliennes de plus grandes tailles) et EDORA propose ainsi d'adapter les critères de distances aux zones d'habitat.

## **Bilan 2020**

- Déploiement des réseaux de chaleur : EDORA a lancé, par l'organisation de deux évènements relatifs au développement des réseaux de chaleur, une réflexion visant à mettre en place un cadre de soutien au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables ou de chaleur fatale et appelant à un examen systématique de leurs opportunités d'implantation. Dans sa nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid », le Gouvernement wallon semble avoir pleinement pris conscience du rôle fondamental que les réseaux de chaleur et de froid pourraient jouer dans la décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement en Wallonie. EDORA en assurera naturellement un suivi attentif.
- Intégration des renouvelables dans le bâtiment : EDORA a plaidé pour que les gouvernements régionaux adoptent des normes d'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation importante, mais également en cas de remplacement de système.
- (Co-)Organisation d'évènements et présence importante dans la presse : en 2020, EDORA a été régulièrement présente dans la presse (tous médias confondus) avec 31 parutions. La fédération a également organisé différents évènements (virtuels) qui ont permis de rassembler plus de 400 personnes.



# Perspectives et plan d'action 2021 :

En 2021, EDORA poursuivra son travail sur les thématiques importantes traitées en 2020 et veillera à ce que les principaux engagements politiques et demandes prioritaires d'EDORA soient traduites en mesures concrètes. EDORA assurera un suivi continu des actions gouvernementales à cet égard en n'hésitant pas à durcir le ton quand cela s'avèrera nécessaire et à responsabiliser les ministres via des interpellations parlementaires régulières. EDORA veillera également à accroître encore son expertise dans certains dossiers cruciaux, afin de présenter une vision de plus en plus concrète et intégrée du paysage énergétique de demain (ex. : potentiel de flexibilité belge, potentialités en particulier en hydrogène vert, en virtual power plants, performance énergétique des bâtiments, dispositif de tarification carbone le plus adapté à la Belgique,...). Les défis seront importants avec, notamment, les éléments de contexte suivants :

- Législature devant mettre en œuvre concrètement la sortie du nucléaire prévue par la loi (fermeture des premiers réacteurs).
- Déconfinement suite à la crise sanitaire Covid-19 avec les enseignements à tirer de cette crise pour le secteur de l'énergie.
- Processus de révision du niveau d'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE2030) wallon.
- Mise en œuvre de l'adaptation des mécanismes de soutien aux renouvelables et du CRM.
- Poursuite et opérationnalisation des réflexions en cours sur la tarification carbone.
- Lancement d'un processus de Pax Eolienica II.
- Mise en œuvre du cadre législatif « communautés d'énergie renouvelable ».
- Processus de consultation pour la période tarifaire post-2023, afin que le modèle tarifaire accélère le développement de la transition énergétique.

EDORA veillera en 2021 à approfondir de nouveaux dossiers importants tout en s'appuyant sur les spécificités de notre fédération (filières renouvelables et stabilité du cadre d'investissement), à augmenter encore l'impact médiatique de la fédération et à asseoir un peu plus le statut d'interlocuteur incontournable représentant le secteur de la transition énergétique acquis par EDORA.





#### CONTEXTE

- En 2016, EDORA avait développé une vision énergétique avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables), ponctuée par des propositions politiques, afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique.
- Cette vision énergétique se base sur le déploiement prioritaire de l'efficacité énergétique, d'un bouquet renouvelable ambitieux et équilibré et de la flexibilité du système énergétique.
- En 2019, EDORA a réalisé un travail de mise à jour du « mission statement », des « missions et visions » d'EDORA et du descriptif de la fédération afin de disposer de nouveaux dépliants décrivant le travail, la mission et la vision de la fédération pour les membres, futurs membres, parties prenantes, journalistes et autorités du pays.
- Lien vers le « mission statement » d'EDORA

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Le développement d'une vision énergétique est essentiel afin d'assurer la mise en œuvre d'une transition énergétique adéquate qui réponde aux enjeux climatiques, environnementaux, énergétiques et socio-économiques.
- Concrètement, une telle vision devrait faciliter le développement équilibré et ambitieux des filières renouvelables en Belgique et apporter un climat d'investissement plus favorable pour le secteur de la transition énergétique.
- La vision énergétique d'EDORA permet aussi à la fédération de se positionner comme un interlocuteur incontournable de la transition énergétique et de directement s'intégrer dans les différentes dynamiques politiques relatives à l'élaboration de stratégies énergétiques belges à l'horizon 2030.



#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans le cadre des élections de mai 2019, EDORA avait élaboré et publié son mémorandum :
   « Recommandations politiques pour une transition énergétique durable ». EDORA y rappelle que les défis actuels requièrent un secteur énergétique :
  - Plus durable et efficace.
  - Plus flexible.
  - Plus renouvelable.
- EDORA appelle ainsi les politiques belges à mettre en œuvre une stratégie énergétique reposant sur :
  - Une approche intégrée (entre secteurs et filières énergétiques), cohérente et concertée entre entités fédérées et le fédéral.
  - Une prise en compte de l'électrification croissante du système énergétique et de son évolution vers un modèle de plus en plus décentralisé.
  - Un recours accru aux outils de flexibilité, la stimulation de l'autoconsommation collective et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.
  - Une exploitation maximale et optimale du potentiel renouvelable via la levée d'une série de contraintes à l'installation et la sécurisation du cadre juridique.
  - Une évolution vers un « coût vérité pour toute source d'énergie » via notamment la mise en place d'une tarification carbone réellement incitative.



#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- Cette vision a été concrétisée sous la forme d'une cinquantaine de recommandations politiques concrètes dans le mémorandum d'EDORA pour les élections 2019.
- Lien vers le mémorandum
- Cette vision a également servi de base au positionnement d'EDORA dans le cadre du PNEC, du CRM et des différentes demandes spécifiques et réactions de la fédération élaborées en vue des engagements des nouveaux gouvernements.
- En 2020, EDORA a traduit sa vision et ses principales demandes dans une note de positionnement intitulée « Contribution à la future Note de Politique générale du Gouvernement fédéral ». Dans ce positionnement, EDORA appelle le Gouvernement fédéral à s'engager à élaborer une stratégie énergétique intégrée et concertée avec les régions aux horizons 2025 2030 2035, à privilégier un mécanisme CRM en soutien à la transition énergétique, à se lancer dans la mise en place d'un cadre pour une tarification carbone incitative et budgétairement neutre et à lever une série de contraintes au développement renouvelable.
- EDORA a multiplié les rencontres avec les partis politiques pour qu'un maximum de ces attentes et propositions du secteur soient incluses dans les priorités du Gouvernement fédéral.
- EDORA a été auditionnée au Parlement fédéral en juin 2020 afin de se positionner sur une proposition de résolution relative à une éventuelle sortie limitée du nucléaire après 2025. EDORA y a fustigé l'absence de stratégie de remplacement des outils nucléaires et de développement d'un bouquet énergétique durable et renouvelable. EDORA a ainsi eu l'occasion d'y présenter sa vision énergétique, son appel à augmenter la flexibilité du système électrique belge et une série de propositions de mesures concrètes.



#### POSITIONNEMENT D'EDORA

• EDORA a travaillé sur les contours d'une future étude financée par la fédération qui se concentrerait sur une analyse des données existantes relatives au potentiel de flexibilité électrique en Belgique (DSM, stockage, hydrogène vert, virtual power plants...) permettant d'accompagner la montée en puissance des renouvelables variables à l'horizon 2025-2035. Cette étude nécessiterait une analyse des liens intersectoriels (ex. : véhicules électriques, pompes à chaleur...) et de leurs influences en termes de sécurité d'approvisionnement.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- La vision énergétique d'EDORA servira encore de cadre à la plupart des positions et réactions futures de la fédération, afin d'insister sur l'intégration des mesures proposées à la nécessaire transition énergétique.
- EDORA compte sur l'élaboration d'une nouvelle étude de potentiel de flexibilité du système électrique belge pour alimenter la réflexion de la fédération dans sa participation aux débats sur la stratégie énergétique et la sécurité d'approvisionnement qui auront lieux dans la seconde partie de l'année 2021 (décision sur les conditions de sortie du nucléaire, premier appel d'offre CRM...).
- Au niveau wallon, EDORA alimentera au mieux le processus de révision de Plan Air Climat Energie 2030 (PACE 2030) en poussant à revoir à la hausse une série d'objectifs en matière d'énergie renouvelable et en veillant à l'intégration des mesures adéquates permettant de soutenir une plus grande ambition climatique de la Wallonie.



#### CONTEXTE

- La présente législature est cruciale pour mettre en œuvre une réelle transition énergétique qui apporte une réponse adéquate aux enjeux énergétiques et de sécurité d'approvisionnement, climatiques, environnementaux et sanitaires vécus par le pays. Ce sera par ailleurs la dernière législature avant la sortie complète du nucléaire prévue pour 2025.
- Début 2019, EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de cette transition énergétique.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Il est essentiel que les principales recommandations politiques d'EDORA, intégrées dans les Déclarations de politiques régionales (DPR) et générales (DPG) des gouvernements, servent véritablement de cadre pour la prise de mesures pertinentes durant cette législature.
- Les mesures inscrites dans les DPR et DPG font en effet office d'axes de travail gouvernementaux durant cette législature.
- Les mesures politiques élaborées par EDORA permettent aussi un suivi de l'état d'avancement de la politique belge en termes de transition énergétique et facilitent le positionnement d'EDORA comme interlocuteur incontournable de cette transition auprès de l'autorité, des stakeholders et des médias.



#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a pu convaincre les principaux partis politiques francophones d'intégrer une série de propositions du secteur des énergies renouvelables dans leurs priorités en matière de politique énergétique.
- La fédération avait eu l'occasion de rencontrer les formateurs régionaux en 2019 afin d'alimenter directement le contenu des déclarations de politique régionale. EDORA avait ainsi accueilli favorablement l'intégration d'une série de priorités de la fédération dans les déclarations de politique régionale wallonne et bruxelloise.
- En 2020, EDORA a rédigé une note de positionnement, intitulée « <u>Contribution à la future Note de Politique générale du Gouvernement fédéral</u> », reprenant les principales attentes et propositions de mesures fédérales de la fédération pour le nouveau gouvernement fédéral. Dans ce positionnement, EDORA appelle ce gouvernement à s'engager à élaborer une stratégie énergétique intégrée et concertée avec les régions aux horizons 2025 2030 2035, à privilégier un mécanisme CRM en soutien à la transition énergétique, à se lancer dans la mise en place d'un cadre pour une tarification carbone incitative et budgétairement neutre et à lever une série de contraintes au développement renouvelable.
- EDORA a multiplié les contacts avec les futurs membres de la coalition fédérale afin d'obtenir l'intégration d'un maximum de propositions de la fédération dans les priorités fédérales.



#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA s'est notamment réjouie des principaux engagements énergétiques fédéraux suivants :
  - √ Révision à la hausse des objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui permettra de catalyser une dynamique de révision à la hausse des objectifs en termes d'énergie renouvelable (révision annoncée des objectifs du PNEC et adoption d'objectifs intermédiaires assortis d'évaluations annuelles);
  - ✓ Renforcement annoncé de la coordination des politiques énergétiques régionales et fédérales;
  - ✓ Reconfirmation résolue de la sortie du nucléaire avec la perspective d'une confirmation de l'échéancier en 2021;
  - ✓ Plan interfédéral d'investissement pour encadrer un soutien à la promotion de la transition énergétique;
  - ✓ Développement favorisé du renouvelable, essentiellement l'éolien et le PV, sur tout le territoire;
  - ✓ Réévaluation des procédures du Conseil d'état pour en raccourcir les délais et promouvoir la sécurité juridique;
  - ✓ Large réforme fiscale soutenant les ambitions climatiques et environnementales.



#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA suivra de près le respect des engagements régionaux et fédéraux pour en assurer une mise en œuvre effective via une multiplication de nouvelles rencontres politiques, l'élaboration de mesures concrètes et la mise sur pied, le cas échéant, d'une coalition d'acteurs soutenant les demandes d'EDORA.
- EDORA envisagera l'opportunité d'actions de communication ciblées basées sur une évaluation de l'avancement des mesures nécessaires et donc de l'action politique des gouvernements.
- EDORA veillera également à la cohérence des mesures adoptées afin de négocier au mieux la transition énergétique durable de notre pays.







# #Flexibilité et réseaux

- Méthodologies tarifaires
- Autoconsommation collective et CER
- Réseaux et raccordements

# Méthodologies tarifaires

#### CONTEXTE

- Les tarifs relatifs au réseau de distribution et à la refacturation des tarifs du réseau de transport sont proposés par les gestionnaires de réseau et approuvés par les régulateurs régionaux (CWaPE en Wallonie, Brugel à Bruxelles). Il s'agit d'une part, des tarifs périodiques (qui reviennent à échéance régulière), et d'autre part, des tarifs non périodiques (par ex. les frais de raccordement).
- En Wallonie, les tarifs actuels couvrent la période 2019-2023. A Bruxelles, ils couvrent la période 2020-2024. Le régulateur fédéral (la CREG) a pour sa part approuvé les tarifs d'Elia pour la période 2020-2023.
- Les périodes tarifaires sont préparées longtemps à l'avance dans le cadre d'un processus mené par les régulateurs, pour lequel le pouvoir politique peut également définir des lignes directrices (sans se substituer pour autant à la compétence du régulateur). En Wallonie, la CWaPE a entamé début 2020 un processus de consultation, auquel EDORA participe activement, pour la période tarifaire post-2023.
- Des consultations sont par ailleurs en cours, au sein du Conseil Consultatif de la CREG, concernant la norme énergétique fédérale (cf. Accord de Gouvernement fédéral).

#### ENJEUX

- Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux sont de promouvoir l'efficacité énergétique et de permettre l'intégration de quantités croissantes d'électricité renouvelable issue de sources variables, par des tarifs (raccordement et injection) favorisant une flexibilisation de la demande (production, demande, stockage).
- Cela passe par le déploiement de compteurs intelligents, en priorité chez les consommateurs et prosumers disposant des marges de flexibilité les plus importantes, et par la mise en place d'un modèle tarifaire qui fournisse de bons incitants à l'ensemble des agents économiques.
- Des tarifs « intelligents » doivent en particulier inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexibles, à être producteurs le cas échéant.



# Méthodologies tarifaires

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En octobre 2020, EDORA a tenté de dissuader le Cabinet du Ministre wallon de l'Energie d'essayer de moduler les futurs tarifs réseaux en fonction du niveau de production (ce qui est le rôle de la composante commodité), plutôt qu'en tenant compte uniquement des contraintes de capacité de ceux-ci.
- EDORA a également participé à la consultation de la Cwape relative au classement des grands objectifs de tarification de la future période tarifaire. L'approche « kWh / time of use » récolte le plus de points mais devrait pouvoir être combinée à une approche capacitaire et répond en partie aux demandes d'EDORA en la matière.
- En janvier 2021, le Ministre wallon de l'Energie a soumis a EDORA et au Pôle Energie un nouvel avantprojet de décret sur l'autoconsommation collective et les communautés d'énergie (principalement) comprenant diverses dispositions encadrant les futures méthodologies tarifaires.
- Afin d'inciter les "clients actifs" à privilégier autant que possible l'autoconsommation (collective) ou à tout le moins, l'autoconsommation au sein de CER, EDORA a plaidé pour que ces comportements vertueux soient soumis à des frais de réseau reflétant les coûts, c'est-à-dire à des frais nuls ou fortement réduits selon les périmètres au sein desquels ont lieu les partages d'énergie sous-jacents.
- En janvier 2021, le Ministre bruxellois de l'Energie a consulté le Conseil des Usagers au sujet d'un avantprojet d'ordonnance visant les mêmes transpositions (et traduisant en outre juridiquement les axes stratégiques de la Vision de la RBC sur le déploiement d'une infrastructure de recharge pour VEs). EDORA a plaidé de la même manière pour que la RBC précise les avantages tarifaires "reflétant les coûts" consentis aux autoconsommateurs d'énergie renouvelable en cas de partage d'énergie au sein d'un même immeuble, d'une part, ou d'une communauté d'énergie, d'autre part.



# Méthodologies tarifaires

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- En Wallonie, EDORA sera particulièrement attentive à trois points :
  - les initiatives de la CWaPE pour limiter les tarifs de raccordement (période tarifaire actuelle);
  - les modalités d'instauration éventuelle d'un tarif capacitaire pour le prélèvement basse tension;
  - les lignes directrices tarifaires qui figureront finalement dans l'avant-projet de décret.
- À Bruxelles, EDORA sera attentive aux initiatives prises par Brugel pour consulter les acteurs dans le cadre de l'évolution des tarifs pour la future période tarifaire.
- Au fédéral, EDORA poursuivra sa participation au « Users' Group » d'Elia, en vue d'assurer un suivi des discussions relatives à la prochaine période tarifaire.



# **Autoconsommation collective et CER**

#### CONTEXTE

- À travers le « Clean Energy Package », l'Union européenne a donné des orientations claires pour le cadre à mettre en place en vue de favoriser les communautés d'énergie renouvelable.
- Un premier cadre décrétal, visant à favoriser le développement des communautés d'énergie renouvelable (CER) en récompensant économiquement l'autoconsommation d'électricité « en circuit court » a été adopté par le Parlement wallon le 2 mai 2019.
- Alors que ce nouveau régime, s'ajoutant à celui qui existe déjà pour les clients qui «autoconsomment » l'électricité qu'ils produisent ou qui bénéficient d'une ligne directe, n'était pas encore pleinement mis en œuvre, le Gouvernement wallon est en passe de le compléter (et de « détricoter » partiellement le décret « Méthodologie tarifaire ») à la faveur d'un nouvel avant-projet de décret visant à transposer la directive 2019/944, en ce qui concerne les compétences régionales, ainsi que les articles 21 (autoconsommation individuelle et collective), 22 (communautés d'énergie renouvelable) et les définitions y afférentes de la directive 2018/2001.
- En décembre 2020, le Ministre bruxellois de l'Energie a soumis au Conseil des usagers un avantprojet d'ordonnance révisant les ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz et visant :
  - la reconnaissance légale et l'encadrement des communautés d'énergie afin de permettre le partage local d'énergie et de soutenir la production d'énergie renouvelable,
  - la poursuite et la priorisation du déploiement des compteurs communicants pour l'électricité.

#### ENJEUX

• La transition énergétique va de pair avec la décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, la recherche de l'équilibre consommation-production au niveau local et l'autoconsommation, et le souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.



## Autoconsommation collective et CER

#### ENJEUX

- Les réseaux locaux d'énergie renouvelable sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre collective de solutions en efficacité énergétique, en renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et en intégration « intelligente » de la production et de la consommation d'énergie.
- Si elles sont bien utilisées, les communautés d'énergie renouvelable devraient pouvoir jouer un rôle clef dans le déploiement et la démocratisation de la transition énergétique

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans son avis de janvier 2021 relatif à l'avant-projet de décret wallon sur l'autoconsommation collective et les communautés d'énergie, EDORA a insisté pour que les économies que l'autoconsommation représente pour les réseaux ne soient pas seulement estimées au regard des besoins en prélèvement et en injection actuels, mais dans une perspective dynamique, intégrant les investissements en renforcement qu'elle permettra d'éviter ou de reporter à l'avenir.
- Afin d'inciter les 'clients actifs' à privilégier autant que possible l'autoconsommation collective ou, à tout le moins, l'autoconsommation au sein de communautés d'énergie renouvelable, EDORA a plaidé :
  - pour que ces comportements vertueux soient soumis à des frais d'accès aux réseaux reflétant les coûts, c'est-à-dire à des frais nuls ou fortement réduits selon les périmètres au sein desquels ont lieu les partages d'énergie sous-jacents,
  - pour que les installations neuves ou existantes jouissent des mêmes avantages tarifaires,
  - pour que les communautés d'énergie puissent être considérées comme propriétaires des unités de production d'électricité qu'elles détiennent (une contrainte imposée par RED-II) à travers certains de leurs membres et actionnaires, afin de ne pas en exclure les tiers investisseurs.



# **Autoconsommation collective et CER**

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

EDORA a plaidé de la même manière pour que l'avant-projet d'ordonnance de la RBC sur l'organisation du marché de l'électricité :

- précise les avantages tarifaires, « reflétant les coûts », consentis aux autoconsommateurs d'énergie renouvelable en cas de partage d'énergie, au sein d'un même immeuble, d'une part, et au sein des différents types de communautés d'énergie, d'autre part,
- ouvre réellement au moins un des modèles de communautés d'énergie de son avant-projet aux tiers investisseurs, comme cela semble être son intention concernant les 'communautés d'énergie locales',
- permette aux communautés d'énergie locales d'être, comme les communautés d'énergie citoyennes et les communautés d'énergie renouvelables, « fournisseurs d'électricité ».

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

• Vu l'importance des transpositions en cours pour la décentralisation du système électrique et leur impact potentiel sur l'attractivité économique des énergies renouvelables, EDORA continuera à en faire une priorité.



## Réseaux et raccordements

#### CONTEXTE

- Les fournitures d'électricité verte via ligne directe sont à nouveau exonérées de quota CV. Et a priori, il n'y aura pas de tarif spécifique pour la fourniture d'électricité verte en ligne directe dans le courant de la présente période tarifaire.
- La CWaPE prépare depuis fin 2019 une 3ème révision du Règlement Technique pour la Distribution d'Electricité (RTDE), dont le texte a été transmis au Ministre de l'Energie le 8 février 2021, en vue de sa publication via arrêté du Gouvernement wallon.
- A Bruxelles, des prescriptions techniques spécifiques, complémentaires au Règlement C10/11, pour le raccordement des installations de production décentralisée fonctionnant parallèlement au réseau de distribution, sont d'application depuis le 15 mai 2020.

#### ENJEUX

- Le régime favorable pour la fourniture d'électricité en ligne directe peut constituer un incitant important à certains projets d'électricité renouvelable portés par des tiers (investisseur, fournisseur,...).
- Les lignes directes doivent être encadrées de manière juste et proportionnée, pour pouvoir être à terme complémentaires avec le régime des communautés d'énergie renouvelable.
- Avec le phasing out progressif du soutien à l'électricité verte, l'importance des prescriptions techniques va croître dans les prochaines années, notamment les modalités pour les études de détail, les mesures prévues pour le raccordement flexible pour la production décentralisée, les nouvelles dispositions en matière de flexibilité commerciale ou encore la valorisation des données issues des compteurs intelligents.



## Réseaux et raccordements

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Le Pôle Energie a remis un avis sur le projet de proposition de 3ème révision du RTDE en janvier 2021.
- EDORA a proposé une <u>série de pistes concrètes</u> pour que le nouveau RTDE constitue un cadre incitatif au développement de projets renouvelables (nouveaux projets, repowering) et à l'exploitation optimale de la ressource renouvelable par les installations (capacité permanente, minimisation du « curtailment », flexibilité, etc.).
- En novembre 2020, la CWaPE a convié EDORA et ses membres intéressés à une réunion de concertation au sujet de la mise en œuvre de l'AGW du 10 novembre 2016 sur l'analyse coûts-bénéfices et la compensation financière, dans le but de mieux circonscrire, via un arrêté modificatif, les circonstances dans lesquelles une analyse coûts bénéfices détaillée doit être réalisée pour évaluer l'opportunité de procéder ou non à un renforcement du réseau et de transposer les dispositions pertinentes des directives RED II et Market Design.
- Dans sa réponse, EDORA s'est montrée favorable à l'idée :
  - de définir la limite entre capacité de raccordement permanente et capacité flexible, non plus en termes de MW, mais en termes de MWh, ce qui pourrait considérablement réduire le niveau d'incertitude pour les porteurs de projet,
  - d'élargir le champ d'application du mécanisme de compensation, à adapter, également aux cas de modulation de la capacité flexible octroyée, afin d'inciter les GRD à y recourir le moins possible.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- La possibilité d'installer des lignes directes en cas de traversée de voirie publique sera évaluée sur la base de retours d'expériences des membres (a priori, cette possibilité est offerte dans le cadre du nouveau régime pour autant qu'on dispose d'une autorisation d'occupation du domaine public).
- EDORA restera attentive à toute nouvelle proposition réglementaire :
  - donnant une valeur à la flexibilité technique (hors situations d'urgence),
  - intégrant la possibilité de recourir à de la flexibilité commerciale plutôt qu'à des renforcements de réseau dans le calcul du caractère économiquement justifié d'un investissement (en alternative à un renforcement pure et simple par du câblage supplémentaire).







### Contexte du dossier

- Le marché des énergies renouvelables continue de se développer et de prendre de l'ampleur, atteignant 9,92 % de la consommation finale brute en 2019 en Belgique
- La plupart des énergies renouvelables nécessitent un mécanisme de soutien, pour leur permettre de poursuivre ce développement.
- Malgré la baisse du coût de production de certaines technologies, le marché ne fournit actuellement pas le niveau de compétitivité suffisant aux énergies renouvelables pour plusieurs raisons : internalisation incomplète des externalités des autres sources d'énergie et contraintes régulatoires/juridiques empêchant l'installation des meilleures techniques disponibles.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine, tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.



#### CONTEXTE

- Le mécanisme des certificats verts, mis en place depuis le début des années 2000, a permis le développement des filières d'électricité verte en Wallonie.
- Ce mécanisme a été réformé à de multiples reprises. Sa dernière modification majeure date du 11 avril 2019.
- La mise en application de cette dernière réforme n'a toujours pas été concrétisée, de sorte que le secteur fait face à une incertitude majeure tant pour la poursuite des installations existantes (prolongation/extension) que pour le soutien aux nouvelles installations.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace au renouvelable, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, tout en offrant à chaque filière une rentabilité de référence permettant la bonne réalisation des projets.
- Visibilité à moyen terme sur le type de soutien et les conditions de soutien.
- Alignement des objectifs du PACE 2030 avec les enveloppes de certificats verts et les taux de soutien.



#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Révision des k<sub>ECO</sub> :
  - Suite à la publication en juin 2020 de taux très bas pour le photovoltaïque, EDORA a mené des négociations avec le Cabinet. Cela a débouché sur la prolongation des k<sub>ECO</sub> du PV pour le second semestre 2020.
  - En décembre 2020, une consultation a eu lieu afin de réviser les paramètres permettant le calcul des k<sub>ECO</sub>. EDORA a émis <u>une position</u>, dans des délais très courts. Un certain nombre de paramètres ont fait l'objet de commentaires, afin d'être plus en phase avec la réalité de terrain. Les nouveaux taux ont été publiés fin 2020. EDORA a été en partie entendue lors de cette consultation puisque les k<sub>ECO</sub> des filières PV, éolienne et, dans une moindre mesure, hydro ont été adaptés. Par ailleurs, suite à notre demande, un délai d'application a été mis en œuvre (3 mois, excepté pour le PV : 1 mois).
- Révision du facteur rho : Début 2021, une proposition d'AGW révisant la méthodologie d'application du facteur rho a été émise. EDORA a rendu <u>un avis sur cette proposition</u>. Le facteur rho serait révisé annuellement (au lieu de tous les trois ans). Cependant, il serait limité à 1, impliquant des risques financiers. Pour EDORA, il est fondamental que le facteur rho puisse varier tant à la baisse qu'à la hausse. Limiter le facteur rho à 1 représente une perte définitive pour le projet, une insécurité d'investissement et, en cas de baisse sensible et soutenue des prix de l'électricité, pourrait hypothéquer l'atteinte de l'IRR de référence.



#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

• Nouvelle méthodologie du taux d'octroi : La nouvelle méthodologie du taux d'octroi aurait dû entrer en vigueur au 1er janvier 2021. Une proposition d'AGW a été soumise, afin de décaler cette date au 1er janvier 2022. EDORA a soutenu cette proposition afin d'éviter un vide juridique, tout en rappelant certains points fondamentaux pour la future méthodologie (prise en compte de certains paramètres, nécessité de pouvoir utiliser les meilleures techniques disponibles, besoin d'un IRR de référence, etc.). Lors de la consultation pour le facteur rho, la méthodologie pour les prolongations a également été soumise. Il a été notifié que la méthodologie semble intéressante, mais que, sans les paramètres, il est complexe d'en juger précisément.

#### • Enveloppe de CV:

- Elargissement des enveloppes pour l'éolien en 2020 : Suite à l'encombrement de l'enveloppe de CV pour l'éolien, EDORA a interpellé le Ministre Henry. Avant l'ouverture de l'inter-filière, l'enveloppe pour l'éolien a été augmentée de 140.000 CV, permettant aux dossiers éoliens en attente de pouvoir réserver les certificats verts correspondant.
- Début 2021, la situation des enveloppes est problématique : les enveloppes sont déjà pratiquement pleines, alors que l'année commence seulement. EDORA a organisé plusieurs rencontres avec le Cabinet du Ministre de l'Energie, afin de discuter et de trouver des solutions à ces problématiques.
- Un GT soutien a été organisé le 23 mars 2021 pour discuter de cette problématique et élaborer des pistes de solutions à proposer au Cabinet. Des financements alternatifs ont été évoqués : utilisation des meilleures techniques disponibles, limiter la durée des recours (en évitant ainsi des coûts supplémentaires), un cadre de permis clair, une limitation des frais de raccordement au réseau, etc.



#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA continuera à plaider auprès du SPW Energie et du Cabinet du Ministre de l'Energie pour le bon aboutissement (timing et contenu) des dossiers suivants :
  - o Arrêté et paramètres pour le régime de prolongation (prévu été 2021);
  - Arrêté et paramètres pour la méthodologie de calcul du soutien aux nouveaux projets (prévu été 2021);
  - Adaptation de l'enveloppe CV 2021 pour l'ensemble des filières, ainsi que les enveloppes pour les années suivantes;
  - Révision du facteur rho.
- EDORA suivra la révision des objectifs de développement des énergies renouvelables (PACE 2030) et de l'adéquation des enveloppes de CV avec ceux-ci.



# Mécanisme de rémunération de la capacité

#### CONTEXTE

- La fermeture des centrales nucléaires prévue d'ici 2025 entraînera la suppression d'une capacité de production de près de 6 GW, à l'échelle de la Belgique.
- EDORA participe à plusieurs groupes de travail du Users' Group d'Elia et de la CREG. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays dans ces circonstances, une loi a été votée en avril 2019, qui vise à rémunérer les capacités de production, de stockage et/ou de réduction de la demande pour leur disponibilité aux moments critiques.
- Le mécanisme de rémunération sous-jacent (CRM) a été soumis à la Commission européenne pour validation.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La visibilité à l'horizon 2025-2030 est essentielle pour le déploiement des sources d'énergie durable (renouvelables, stockage, DSR, etc.), ce qui implique une confirmation d'un échéancier de sortie du nucléaire couplé à un scénario de remplacement des unités nucléaires axé sur une transition énergétique durable.
- Le mécanisme de rémunération de la capacité visera toutes les formes de capacité, existantes et à développer, en vue de couvrir la pointe. Cette nouvelle forme de soutien devra être en phase avec les enjeux de la transition énergétique (priorité au développement des sources renouvelables décentralisées) et climatiques (accélération de la décarbonation du système énergétique).
- Il convient d'éviter que la première mise aux enchères prévue dans le cadre du CRM, qui devrait être organisée fin 2021, ne mène à une surcapacité par rapport aux besoins réels.



# Mécanisme de rémunération de la capacité

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA soutient le principe général selon lequel le CRM doit permettre de respecter les critères de fiabilité à un coût proportionnel et le plus bas possible. EDORA rappelle aussi que les sources d'énergie renouvelable, chiffres à l'appui, contribuent réellement à l'adéquation du système électrique et que, dès lors, l'accélération du rythme d'installation des renouvelables en Belgique doit être dûment examinée.
- Auditionnée par le Parlement fédéral, en juin 2020, sur la proposition de résolution relative à une éventuelle sortie limitée du nucléaire après 2025, EDORA a appelé à l'élaboration d'une stratégie énergétique belge globale de remplacement des réacteurs basée sur un bouquet énergétique prioritairement renouvelable.
- EDORA se félicite des éléments suivants de la résolution finalement adoptée par la Chambre en juillet 2020 :
  - l'implication des régions pour avoir une meilleure participation de la flexibilité en basse tension au CRM;
  - le fait de ne pas alourdir la facture d'électricité (remboursement de l'OSP d'Elia via le budget général) ;
  - les références à l'Accord de Paris pour éviter les effets lock-in liés aux combustibles fossiles.
- En juin 2020, EDORA a défendu sans grand succès, lors d'une consultation d'Elia, la prise en compte de la hausse des températures dans les modèles d'adéquation et d'hypothèses plus favorables en termes de transition énergétique et de possibilités d'importation.

- EDORA poursuivra sa veille sur l'évolution du mécanisme CRM en Belgique, en particulier une fois que la Commission européenne aura remis son avis aux autorités belges.
- Les prochains mois seront cruciaux pour le secteur de l'électricité : la détermination du volume de production concerné par le premier tour d'enchères CRM et la possibilité toujours réservée de prolonger la durée de vie de 2 GW nucléaire.
- EDORA finalise le cahier des charges d'une étude visant à évaluer le potentiel de flexibilité mobilisable (DSM, stockage, hydrogène vert, « virtual power plants » ...) pour accompagner la montée en puissance des renouvelables variables à l'horizon 2025-2035 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement.



## Soutien au gaz renouvelable

#### CONTEXTE

- D'après ValBiom, la biomasse réalistement exploitable en Belgique permettrait de produire 15,6 TWh<sub>PCS</sub> et de couvrir environ 9 % de nos besoins actuels en gaz.
- Actuellement, le biogaz généré est principalement utilisé en cogénération, sur place ou moyennant injection dans le réseau avec label de garantie d'origine (LGO) valorisable via des CV additionnels (pour les cogénérations fossiles valorisant les LGO).
- La première installation injectant du biométhane a été inaugurée en octobre 2020. Deux autres unités devraient commencer à produire en 2021.
- La gazéification du bois est une autre manière, très performante, d'utiliser la biomasse en cogénération, qui bénéficie de CVs.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Le manque de compétitivité par rapport aux énergies fossiles et de stabilité/prévisibilité du soutien financier sont les principaux obstacles au développement du gaz renouvelable en Wallonie.
- Le mécanisme des LGO valorisables en cogénération semble inutilement compliqué et contraignant.



# Soutien au gaz renouvelable

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans ses échanges avec le Cabinet et le SPW Energie, EDORA a défendu :
  - l'instauration d'un mécanisme de soutien beaucoup plus direct au gaz renouvelable, sortant du système des certificats verts;
  - La mise en place d'un soutien pour le biogaz carburant, afin de développer du bioCNG wallon.
- Dans l'avis qu'EDORA a transmis en décembre 2020 au Ministre wallon de l'Energie, au sujet de la révision des kECO pour toutes les filières, la fédération a plaidé que le secteur de la gazéification de bois soit traité sur un pied d'égalité avec la filière "Biogaz autres", en précisant en toutefois que les CAPEX et OPEX sont différents (supérieurs dans le premier cas).

- EDORA appelle à mettre en place un mécanisme de soutien propre au gaz renouvelable, dont une possibilité est l'instauration d'un taux d'injection minimum dans les gaz carburants ou dans le réseau de gaz naturel.
- EDORA demande en outre la prise en compte et la valorisation des bénéfices autres qu'énergétiques induits par les filières biomasse (économie circulaire, environnement, emploi local, développement rural).



# Soutien en Région Bruxelles-Capitale

#### CONTEXTE

• La RBC est la seule la Région où le PV résidentiel bénéficie toujours d'un soutien spécifique via les certificats verts, ce qui s'explique en partie par des coûts d'implantation en moyenne plus élevés par kWc installé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prosumers bruxellois doivent en outre payer le réseau en fonction du prélèvement réel sur celui-ci.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Le maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace au renouvelable, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique en Région de Bruxelles-Capitale.

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En juillet 2020, EDORA a répondu à la consultation organisée par Brugel au sujet de la révision des coefficients multiplicateurs applicables aux installations de cogénération fossiles en Région de Bruxelles-Capitale en pointant les délais de mise en œuvre (beaucoup trop courts) de cette réforme et en nuançant les perspectives de modification des catégories de puissance et des niveaux de soutien envisagés.
- Entre juin et octobre 2020, EDORA a participé aux réunions d'un GT BIPV mis en place par Brugel :
  - pour définir de façon plus précise dans la réglementation ce qu'il convient d'entendre par BIPV,
  - et pour revoir les coefficients multiplicateurs applicables à ce type d'installations en RBC, en tenant compte de la diversité des systèmes BIPV existants et en classant ceux-ci en quatre catégories nécessitant des niveaux de soutien distincts.
- Ce GT BIPV a également permis :
  - de souligner l'incertitude économique à laquelle sont confrontés les porteurs de projets BIPV, en cas de révision des niveaux de soutien intervenant entre la commande d'une installation et sa réception,
  - et d'essayer de contrecarrer celle-ci par une proposition de "standstill" (gel temporaire du taux d'octroi).

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

r EDORA sera attentive à la traduction des recommandations du GT BIPV de Brugel dans un arrêté modifiant le régime des certificats en Région de Bruxelles-Capitale.

## Soutien Réseaux de chaleur & Chaleur verte

#### CONTEXTE

- En novembre 2020, une mise à jour de la Stratégie wallonne de rénovation a estimé à environ 40% les économies d'énergie réalisables dans le secteur résidentiel d'ici 2050, tout en tablant, dans le secteur tertiaire, sur des bâtiments essentiellement neutres en carbone d'ici 2040.
- A Bruxelles, la Stratégie de rénovation du Gouvernement table sur une division par 3 ou 4 des besoins en chaleur d'ici 2050.
- En décembre 2020, le Parlement wallon a voté un nouveau Décret PEB portant surtout sur l'intégration des renouvelables dans les nouvelles constructions et les rénovations profondes.
- La Wallonie vient en outre de se doter d'une nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid » qui témoigne d'une réelle prise de conscience du rôle fondamental que les réseaux de chaleur pourraient jouer dans la décarbonation de ce secteur en Wallonie, en estimant à presque 40% la part des besoins qui pourrait être satisfaite à meilleur coût en recourant à ceux-ci.
- Bruxelles Environnement finalise actuellement, conformément à l'article 14.1 de la directive 2012/27/UE, une étude de potentiel d'efficacité en matière de chaleur et de froid en Région de Bruxelles-Capitale, qui servira à l'élaboration d'une stratégie plus globale sur la décarbonation des vecteurs énergétiques et à la définition des mécanismes de soutien les plus adéquats.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur, tant en Wallonie qu'à Bruxelles.



## Soutien Réseaux de chaleur & Chaleur verte

#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- Bien que consciente de la rentabilité à long terme des réseaux de chaleur et des sources de chaleur verte, EDORA recommande la mise en place de mécanismes de soutien adaptés, tenant compte des investissements de départ généralement élevés requis par ces équipements et des temps de retour sur investissement difficilement conciliables avec les exigences de rentabilité à court terme des institutions financières et des porteurs de projet privé.
- Aussi est-ce à la demande expresse d'EDORA que le Gouvernement bruxellois a ajouté à l'ordonnance sur les réseaux d'énergie thermique, votée par le Parlement en avril 2021, un article 15 l'habilitant à mettre en place des mesures visant à favoriser les réseaux d'énergie thermique alimentés à partir de sources d'énergie renouvelables ou de chaleur ou froid fatal.
- Parmi les points d'attention relevés par EDORA dans la nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid » de la Wallonie, la question des mécanismes de financement et des moyens que la Région wallonne entend mobiliser pour concrétiser ses louables intentions en matière de soutien au déploiement de réseaux de chaleur et de sources de chaleur verte, occupe la première place.
- Bien que la nouvelle Stratégie ne s'intéresse guère au rôle que des réseaux de chaleur plus ponctuels et de tailles modestes pourraient jouer dans les zones plus rurales disposant d'une ressource locale à faible prix (en sous-estimant au passage le potentiel des chaudières à plaquettes et de la géothermie peu profonde), EDORA veillera à ce que, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, ce segment bénéficie également d'un soutien adéquat.

- Dialogue régulier avec les Ministres wallon et bruxellois de l'Energie et leur Cabinet, au sujet des arrêtés d'exécution de leurs décret et ordonnance relatifs aux réseaux d'énergie thermique et notamment des mécanismes de soutien prévus dans ce cadre.
- Organisation, début 2022 à Bruxelles, d'une grande conférence sur la chaleur verte et les réseaux de chaleur, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires.





## **Tarification carbone**

#### CONTEXTE

- Notre fiscalité environnementale est embryonnaire et les émissions de gaz à effet de serre y échappent pour l'essentiel.
- 37% seulement de nos émissions sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (ETS), à un prix d'équilibre insuffisant pour stimuler une transition énergétique soutenue. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la Commission Stiglitz-Stern recommande au minimum 40 à 80 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> en 2020 et 50 à 100 dollars la tonne en 2030.
- La prise en compte insuffisante des coûts externes des énergies fossiles et fissiles fausse la concurrence entre les différentes sources d'énergie et pénaliserait gravement le déploiement des énergies renouvelables, si elle n'était compensée par des mesures de soutien compensatoires.
- Dans sa déclaration de politique générale, le Gouvernement fédéral s'engage à mettre en œuvre une large réforme fiscale soutenant notamment les ambitions climatiques et environnementales et décourageant l'usage des combustibles fossiles par le biais de signaux de prix, en application du principe du pollueur-payeur, avec restitution des revenus (neutralité budgétaire) pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une juste tarification du carbone est considérée par la plupart des experts comme un instrument incontournable pour mettre en oeuvre la transition vers une société bas carbone.
- Il est temps pour la Belgique de rejoindre les Etats ayant introduit dans leur fiscalité une forme ou l'autre de tarification carbone, accompagnée de mécanismes redistributifs allant de la simple restitution partielle forfaitaire aux citoyens (Suisse), à l'allocation ciblant la précarité énergétique (France), en passant par le co-financement d'investissements économiseurs d'énergie (Irlande).
- Le coût économique des mesures adoptées dans l'urgence pour faire face à la crise sanitaire actuelle et de celles encore à prendre dans le cadre de la relance de l'économie à l'issue de celle-ci, pourraient achever de convaincre les décideurs politiques de l'intérêt d'une taxe carbone bien calibrée, mise en place dans un cadre budgétairement globalement neutre, mais incluant des mesures redistributives.



## **Tarification carbone**

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans sa note aux présidents de partis, en vue de la formation du nouveau Gouvernement fédéral, EDORA a rappelé la nécessité d'évoluer le plus rapidement possible vers un coût vérité pour toutes les sources d'énergie et plaidé pour l'internalisation de l'impact climatique des politiques énergétiques par l'introduction d'une taxe carbone dans le cadre d'un tax shift, une réforme qui figure en bonne place dans l'accord de Gouvernement Vivaldi.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience confirme cette intention, mais reporte à fin 2023 la finalisation d'une proposition détaillée, dans le cadre d'une réforme fiscale plus globale.
- EDORA recommande la mise en œuvre progressive, planifiée et prévisible de ce shift fiscal dès que possible, afin de permettre aux ménages et aux entreprises de s'y adapter.
- Parallèlement, EDORA continue de plaider la suppression des subventions directes et indirectes dont bénéficient les énergies fossiles.

- EDORA sera tout d'abord attentive à ce que les mesures de relance post-Covid n'obèrent pas la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques.
- Dans les débats politiques ou « en coulisse », plusieurs partis et personnalités politiques se montrent de plus en plus réceptifs à l'idée d'une tarification carbone, mais n'ont pas encore eu l'occasion de concrétiser la moindre avancée à ce sujet, que ce soit dans les nouveaux exécutifs ou dans les assemblées parlementaires.
- EDORA continuera à alimenter les réflexions sur le sujet, notamment dans ses prises de positions au sujet du Green Deal, de Get Up Wallonia et du Plan National pour la Reprise et la Résilience, et formulera des propositions concrètes d'affectation d'une partie des recettes d'une tarification carbone à diverses mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, de promotion et déploiement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique.





### **Contexte**

- Dans un contexte de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie, le Gouvernement wallon s'est fixé l'objectif de 4.600 GWh pour 2030 sur sol wallon, ce qui correspond à une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Les objectifs de production éolienne à l'horizon 2030 sont appelés à être augmentés en 2021/2022 par la révision à la hausse du niveau global d'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE2030) wallon.
- Après une reprise très conjoncturelle de l'installation éolienne en 2019, l'installation 2020 est repassée largement sous les 100MW, confirmant ainsi un décrochage persistant depuis 2011. L'insécurité juridique du secteur reste profonde (environ 460 MW de projets bloqués au niveau du Conseil d'Etat) avec des procédures de recours en annulation toujours plus longues. En outre, certaines contraintes se sont encore renforcées ces derniers mois, hypothéquant un peu plus encore la bonne réalisation des projets (contraintes environnementales, raccordement,...).
- Un processus de « *Pax Eolienica* » avait été lancé par le précédent Gouvernement wallon, afin d'améliorer la sécurité juridique du secteur, de lever certaines contraintes à l'installation et d'apaiser le climat de développement. Si certaines mesures de la « *Pax Eolienica* » ont positivement évolué, les principales contraintes au développement éolien (contraintes aéronautiques, environnementales, accès aux données cadastrales, non utilisation des meilleures techniques disponibles,...) subsistent.
- A la demande d'EDORA, le nouveau Gouvernement wallon s'était engagé à lancer une « *Pax Eolienica II* », visant à poursuivre la levée des contraintes du secteur avec un accent particulier sur la sécurité juridique, l'utilisation des technologies les plus performantes et une levée négociée de certaines contraintes militaires. Le lancement de cette nouvelle « *Pax Eolienica* » a cependant subi un important retard.
- En dépit des contraintes et de l'insécurité juridique pesant sur le secteur éolien, l'activité de développement du secteur, quantifiée cette année grâce à EDORA, est cependant toujours très importante (plus de 2,5 GW de projets en cours), ce qui laisse espérer qu'une levée future de certaines contraintes au développement permettra d'atteindre (voire dépasser) les objectifs wallons pour 2030.



# Dossiers éoliens

- Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)
- Politique d'octroi de permis
- Sécurisation juridique et conditions d'exploitation
  - Conditions sectorielles éoliennes et bridage acoustique
  - Conseil d'Etat
  - Organisation de tables rondes « exploitation »
- Levée et clarification de contraintes
  - Contraintes militaires
  - Concertations avec Skeyes
- Meilleures techniques disponibles
- Données cadastrales
- Mesures environnementales
- Vers une « Pax Eolienica II »
- Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

# Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)

#### CONTEXTE

- Les principales mesures de la « *Pax Eolienica* » lancée sous la précédente législature n'ont pas abouti, avec peu d'avancées significatives en termes de sécurité juridique, de levée de contraintes aéronautiques ou de clarification de critères à l'installation (ex : environnementaux).
- 460 MW de permis octroyés sont toujours bloqués au niveau du Conseil d'Etat, sans réelles perspectives d'amélioration à court terme.
- L'état actuel des contraintes et le positionnement de certaines instances d'avis conduisent à l'installation d'éoliennes de relativement petites tailles en Wallonie par rapport au marché européen. Les éoliennes installées en Wallonie ne correspondent donc pas aux meilleures technologies disponibles.
- Une série de contraintes qui pèsent sur le secteur éolien relèvent de compétences partagées entre la Wallonie et le fédéral.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Influer sur l'établissement des priorités gouvernementales et en assurer un suivi rapproché afin de lever toute une série de contraintes au développement éolien.
- Assurer une reprise conjoncturelle de l'installation éolienne en Wallonie.
- Diminuer les coûts de production d'électricité éolienne et optimiser le productible éolien en Wallonie.



# Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)

- EDORA avait exposé aux représentants des différents partis politiques <u>une liste</u> des mesures prioritaires en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement wallon. Celles-ci visaient essentiellement à assurer une amélioration de la sécurité juridique du secteur, à lever une série de contraintes à l'installation éolienne, à clarifier des critères d'implantation, à permettre l'installation des meilleures technologies disponibles et à diminuer les coûts de production de l'électricité éolienne afin d'en diminuer le niveau de soutien nécessaire.
- Ces rencontres ont permis d'intégrer dans la DPR wallonne les priorités suivantes :
  - ✓ Amélioration de la sécurité juridique du secteur et accélération des procédures
  - ✓ Utilisation des technologies les plus performantes
  - ✓ Relance des discussions avec l'autorité fédérale pour limiter les contraintes militaires.
- Suite aux demandes répétées par voie directe et de presse, le Ministre de l'Energie a également accepté de lancer un processus de « Pax Eolienica II » incluant certaines mesures non abouties de la précédente « Pax Eolienica », assorties de nouvelles mesures permettant de lever les contraintes résiduelles.
- Dans la perspective de la formation du nouveau Gouvernement fédéral, EDORA a lancé une deuxième série de rencontres avec les partis, afin que ces derniers acceptent d'inscrire un cadre de levée de contraintes au développement éolien dans la Déclaration de politique générale fédérale. Pour ce faire, EDORA a établi une liste de mesures éoliennes prioritaires.
- En réponse à ces demandes, le nouveau Gouvernement fédéral annonce vouloir favoriser le développement du renouvelable, essentiellement l'éolien et le PV, sur tout le territoire du pays via la levée d'une série de contraintes. En matière de sécurité juridique, le nouveau Gouvernement fédéral s'engage, dans sa partie mobilité, à réévaluer les procédures au Conseil d'Etat afin d'en raccourcir les temps de traitement et de promouvoir la sécurité juridique.



# Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)

- EDORA veillera à la mise en œuvre des engagements du Gouvernement wallon précisés dans la DPR.
- EDORA suivra particulièrement le processus de « Pax Eolienica II » en alimentant la réflexion du Gouvernent et en veillant au respect d'un échéancier nécessaire à la relance structurelle du secteur.
- Au niveau du fédéral, EDORA s'appuiera sur les engagements du nouveau Gouvernement pour, en étroite collaboration avec le Gouvernement wallon, travailler à la libération de contraintes aéronautiques civiles et militaires, développer un cadre de mise à disposition des données cadastrales et lancer une procédure de mise en place d'un délai de rigueur de 6 mois pour le traitement des recours en annulation au niveau du Conseil d'Etat.



# Politique d'octroi de permis

#### CONTEXTE

- Alors que la procédure d'octroi de permis unique en Wallonie a, depuis plusieurs années, été un exemple d'efficacité au niveau européen, le partage de compétences entre la Ministre de l'Environnement et le Ministre de l'Aménagement du Territoire complexifie considérablement la politique d'octroi de permis.
- Il est de moins en moins aisé pour le développeur de projet de composer avec des priorités politiques divergentes et parfois contradictoires des ministres en charge.
- Il n'est toujours pas possible de prolonger à 30 ans le volet « urbanisme » des permis uniques.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Faciliter la politique d'octroi et de prolongation des permis uniques, afin d'encadrer au mieux un développement éolien de qualité.

- EDORA a interpelé les ministres du Gouvernement wallon et le Parlement wallon afin d'appeler à plus de cohérence et d'interaction avec le secteur dans la politique d'octroi de permis. EDORA a aussi rappelé à maintes reprises, par voie directe et par voie de presse, la nécessité d'effectuer la balance adéquate entre les intérêts globaux et locaux dans l'analyse des incidences de l'installation éolienne.
- EDORA a lancé une analyse visant à identifier les sources récurrentes de refus de permis et les situations éventuellement arbitraires et contraires aux objectifs énergétiques et environnementaux de la Région.
- EDORA a rappelé l'urgence d'également assurer, sans doute via la « *Pax Eolienica II »*, une prolongation à 30 ans du volet « urbanisme » des permis uniques.



# Politique d'octroi de permis

- EDORA interpellera publiquement le Gouvernement wallon sur toute incohérence potentielle entre les engagements du Gouvernement et la politique et procédure d'octroi de permis, tout en y apportant des pistes de solution concrètes.
- EDORA plaidera également pour une concertation améliorée entre administrations dans le cadre de la procédure d'octroi de permis, afin que des avis éventuellement contradictoires n'engendrent pas une source d'insécurité juridique pour le permis. L'objectif étant d'uniformiser les procédures. L'opportunité de création d'une Cellule éolienne à l'administration sera analysée, afin d'avoir un point de contact et de trouver un compromis entre les instances pour réduire les refus/recours.
- EDORA veillera également à une accélération de la création du dépôt électronique / réception des avis pendant l'instruction (à l'image de ce qui est en vigueur en Flandre)
- EDORA continuera à pousser la possibilité, pour les permis d'urbanisme à durée limitée, de prolongation à 30 ans du volet « urbanisme » des permis uniques, via une adoption du projet de décret portant codification du permis d'environnement, tel qu'adopté en 2ème lecture le 6 décembre 2018 (cadre de la Pax Eolienica II).
- EDORA suivra de près le suivi de la procédure de réforme du permis d'environnement lancée par la Ministre Tellier ainsi que les travaux de la Task force ainsi constituée.



# Conditions sectorielles éoliennes et bridage acoustique

#### CONTEXTE

- Le Conseil d'Etat a annulé en novembre 2017 l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) sur les « conditions sectorielles éoliennes », tout en en maintenant les effets durant 3 ans, précisant que les conditions sectorielles auraient dû répondre à une procédure de type «plan et programme».
- Afin de lancer la procédure de « réparation », le Gouvernement a ensuite adopté en première lecture le projet d'AGW « conditions sectorielles » de 2014 et initié en 2019 la réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement de deux projets de plan (l'AGW « conditions sectorielles éoliennes » et l'Arrêté ministériel (AM) relatif aux études acoustiques).
- En 2020, l'évaluation des incidences sur l'environnement et une nouvelle version de l'AGW « conditions sectorielles » et de son AM ont été soumis à enquête publique.
- Dans le cadre de la procédure d'octroi de permis, la « Cellule Bruit » de l'administration wallonne imposait la limite arbitraire de maximum 3 dBA pour le bridage nocturne des éoliennes (hors conditions estivales).

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Veiller à une « réparation », dans les temps, des nouvelles « conditions sectorielles éoliennes » tout en conservant des limites acoustiques n'entraînant pas de pertes de productible excessives et en veillant à ce que le texte final n'engendre pas de nouvelles sources d'insécurités juridiques. Le nouvel AGW « conditions sectorielles » aurait ainsi dû être adopté avant novembre 2020. Une nonadoption pour cette date était de nature à entraîner une perte de productivité d'environ 5% pour l'ensemble du parc éolien wallon et à créer un vide juridique pour le secteur.
- Sécuriser la méthodologie de suivi acoustique, tout en en assurant la faisabilité de mise en œuvre.



# Conditions sectorielles éoliennes et bridage acoustique

- EDORA s'était portée en intervention du recours contre l'AGW « conditions sectorielles » de 2014 et avait contribué à ce que les moyens relatifs aux limites acoustiques des conditions sectorielles ne soient pas accueillis par le Conseil d'Etat. Pour EDORA, il était donc essentiel de maintenir la plupart des limites acoustiques de l'AGW de 2014 car elles étaient cohérentes avec la nécessité de trouver un juste équilibre entre les intérêts énergétiques et de protection des riverains.
- EDORA avait ainsi poussé, de manière répétitive, le Gouvernement à lancer au plus vite la réalisation de l'étude d'incidence « plan programme » et l'enquête publique, nécessaires à la procédure « plan programme ».
- En 2020, EDORA a <u>répondu à cette enquête publique</u> en proposant de nouveaux amendements « article par article » aux textes, afin d'en renforcer la sécurité juridique et d'éviter toute perte de productible excessive.
- EDORA a été entendue sur une adaptation à la marge de certaines dispositions visant à faciliter la mise en œuvre du texte et sur le maintien des principales limites acoustiques prévues.
- EDORA s'est cependant fortement opposée au durcissement des critères acoustiques pour la période de transition en zone d'habitat qui devrait engendrer des pertes significatives de productible. EDORA a par contre estimé que la suppression du critère juridiquement peu sécurisé de « nuits chaudes » était logique et n'était pas de nature à significativement engendrer une augmentation de l'incidence globale sur l'environnement.
- EDORA a déploré le maintien de l'introduction d'un article relatif à la protection de la faune volante qui, sorti de son contexte et rédigé comme tel, est de nature à augmenter l'insécurité juridique du secteur et les coûts de développement. En bout de course, EDORA a quand même obtenu une légère évolution du texte de nature à réduire l'ampleur de la charge de la preuve.



### Conditions sectorielles éoliennes et bridage acoustique

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Après analyse juridique interne, EDORA ne s'est pas opposée au lancement d'une procédure de notification "BELNOTIF" issue de la directive (UE) 2015/1535, afin d'optimiser la sécurité juridique du texte. Cette procédure a engendré un retard de 3 mois dans l'adoption définitive de l'AGW en février 2021.
- EDORA a assuré un suivi, avec l'autorité, des dossiers traités après l'annulation définitive de l'AGW de 2014
- Dans le cadre de la limite arbitraire de maximum 3 dBA pour le bridage nocturne des éoliennes imposée par la « Cellule Bruit », EDORA a rassemblé les éléments de terrain permettant de remettre en cause l'imposition d'une limite de bridage acoustique arbitraire et a organisé différents échanges avec la « Cellule Bruit » en mettant en évidence qu'une telle limite ne permettait pas d'optimiser l'exploitation du potentiel éolien du site.
- La « Cellule Bruit » semble avoir compris le plaidoyer d'EDORA en la matière et annonce mettre fin à cette limite arbitraire dès l'entrée en vigueur des nouvelles conditions sectorielles éoliennes (publiées au Moniteur belge le 26 avril 2021).

- EDORA accompagnera le secteur dans la mise en œuvre de ces nouvelles « conditions sectorielles éoliennes » et de son arrêté ministériel.
- Plus précisément, EDORA tentera d'anticiper les conséquences pratiques du nouvel article 37 relatif à la biodiversité en s'accordant avec l'autorité et les experts sur les modalités de mise en œuvre les plus cohérentes possibles avec les enjeux environnementaux et énergétiques. La pertinence d'accompagner cet article de guidelines spécifiques pour sa mise en œuvre sera analysée.
- EDORA veillera à anticiper l'issue d'un éventuel recours contre les nouveaux textes et se portera en intervention d'une éventuelle procédure devant le Conseil d'Etat.



## Conseil d'Etat

#### CONTEXTE

- Les permis éoliens octroyés font l'objet d'un recours quasi systématique devant le Conseil d'Etat.
- 460 MW de projets éoliens sont actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat parfois pour plusieurs années.
- En conséquence, des coûts importants sont engendrés pour le secteur et une prise de risque des développeurs de projets est enregistrée, avec des constructions sous recours.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Amélioration de la sécurité juridique en diminuant les risques de recours, en tenant compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat dans la rédaction des permis et en accélérant les procédures en recours.

- EDORA a obtenu du nouveau Gouvernement qu'il s'engage à améliorer la sécurité juridique du secteur éolien dans sa Déclaration de Politique Régionale.
- Cet engagement fait suite à la demande conjointe d'une coalition d'acteurs économiques, initiée par EDORA (EDORA, UWE, UPSI, FEBEG, Wallonie Développement) plaidant pour l'établissement d'un délai de rigueur de 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat.
- EDORA a appelé le nouveau Gouvernement à clarifier le cadre règlementaire en proposant des pistes de solutions dans le cadre du processus de la « *Pax Eolienica II* ».
- EDORA a poussé le nouveau Gouvernement fédéral à inscrire, dans sa déclaration de politique générale, un processus de réforme de certaines règles du Conseil d'Etat. EDORA s'est ainsi réjouie que ce nouveau Gouvernement se soit engagé, dans le cadre du dossier mobilité, à réévaluer les procédures du Conseil d'Etat afin de raccourcir les temps de traitement et de promouvoir la sécurité juridique.
- EDORA a poursuivi la tenue d'un guide de bonnes pratiques sur les permis éoliens et études d'incidence environnementale à l'attention du secteur éolien. Ce guide avait été élaboré avec l'aide du GT « sécurité juridique » d'EDORA, en bonne entente avec des juristes et avocats spécialisés, et vise à accompagner la rédaction des permis éoliens en tenant le plus possible compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat.



## Conseil d'Etat

#### PERSPECTIVES

- EDORA veillera à ce que le Gouvernement fédéral lance un processus de réforme du Conseil d'Etat (délais de rigueur pour les recours en annulation) en application de son engagement inscrit dans la partie mobilité de sa déclaration gouvernementale. Pour ce faire, EDORA se basera notamment sur la « finalité d'intérêt général » dont jouit le secteur éolien via le CoDT. Il sera essentiel que cette procédure soit également appuyée par le Gouvernement wallon, dans le respect de ses propres engagements.
- EDORA assurera une mise à jour régulière du guide de bonnes pratiques, sur base de la jurisprudence du Conseil d'Etat, afin de renforcer la sécurité juridique des futurs permis éoliens et études d'incidence environnementale.
- EDORA veillera à rétablir un contact privilégié entre l'autorité et les porteurs de projet, afin notamment que ces derniers puissent alimenter au mieux la réflexion de l'autorité sur base de la jurisprudence la plus récente du Conseil d'Etat.



# Organisation de Tables rondes « exploitation »

#### CONTEXTE

 Avec la publication des conditions sectorielles éoliennes et la complexification du cadre de développement et d'exploitation éolien, il s'avère important de tirer au maximum profit des échanges de bonnes pratiques entre membres et de s'accorder sur certaines balises en termes d'exploitation de parcs.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Offrir aux membres d'EDORA une plateforme d'échange de bonnes pratiques et d'information.
- Alimenter la connaissance de « terrain » d'EDORA pour affiner les demandes politiques de la fédération.

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

• EDORA a organisé des tables rondes «exploitation » dans les domaines suivants : bridage chauvessouris, mesures de compensation environnementale et mesures de suivi, chutes de glace, ombrage et balisage.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

 Dans la foulée des premiers échanges en 2020, EDORA poursuivra l'organisation de tables rondes d'échange entre acteurs du secteur, afin que ceux-ci puissent tirer profit de différentes bonnes pratiques ou anticiper collectivement des contraintes à venir, tout en alimentant le travail politique d'EDORA à cet égard. Ces tables rondes peuvent aborder des sujets tels que : mesures environnementales, mise en œuvre des conditions sectorielles éoliennes, chute de glace, ombrage, balisage, maximisation du productible...



## Libération de contraintes militaires

#### CONTEXTE

- EDORA avait poussé les précédents Gouvernements wallons à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral, afin de libérer différentes zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes.
- EDORA a également lancé une série de demandes relatives à un assouplissement des conditions d'installation près des radars et aéroports en y permettant l'installation d'éoliennes de plus grandes tailles.
- Le secteur éolien tente de sensibiliser, depuis de nombreuses années, les autorités fédérales à la nécessité de réduire autant que possible les incidences visuelles nocturnes des balisages éoliens en zones militaires.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel venteux.
- Assouplir certains critères de hauteur.
- Réduire les incidences visuelles nocturnes des éoliennes.

- EDORA avait proposé aux autorités régionales et fédérales 10 sites de libération précis, cohérents avec les priorités politiques wallonnes, pouvant conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes actuellement interdites. Suite aux négociations initiées par EDORA, la Défense avait accepté de libérer un des sites proposés par EDORA, permettant ainsi l'installation d'une dizaine d'éoliennes supplémentaires.
- EDORA a poursuivi son travail de demande de libération des sites restant en proposant également des sites précis de compensation (à faible intérêt éolien) afin de faciliter la décision relative à la libération de contraintes.



## Libération de contraintes militaires

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait contribué, avec fruit, à modifier le positionnement d'une nouvelle zone de parachutage qui aurait hypothéqué la réalisation d'un projet éolien historique et avait poussé la Défense à accepter d'alléger ses contraintes de hauteur en zones CTR (aéroport militaire), ce qui permet ainsi l'installation d'éoliennes de plus grandes tailles, avec une influence positive sur le productible.
- En 2020, EDORA a poussé les gouvernements à inscrire l'assouplissement de certaines contraintes militaires à l'égard des éoliennes dans leurs priorités. Le Gouvernement wallon a inscrit dans ses priorités (DPR) la relance des discussions avec l'autorité fédérale afin de lever certaines contraintes militaires et le Gouvernement fédéral s'engage également à faciliter le déploiement des éoliennes onshore.
- EDORA a également accompagné l'élaboration d'une solution technique, initiée par les acteurs du secteur éolien, en vue d'un balisage centralisé des éoliennes en zones d'entraînement militaire, afin de réduire l'incidence visuelle nocturne des éoliennes. Un projet pilote a ainsi été réalisé en bonne entente avec la Défense en 2019. Les résultats de ce projet ont été publiés en 2020, en présence des Ministres Henry et Borsus, avec le concours d'EDORA qui a également veillé à faciliter la dissémination de la solution technique au sein du secteur éolien. Différents acteurs du secteur ont depuis marqué leur intérêt pour la mise en œuvre de solutions techniques pour réduire, autant que possible, les incidences visuelles nocturnes des éoliennes en zones militaires.

- EDORA persévèrera dans la demande de nouvelles libérations de contraintes et poursuivra les discussions relatives à la libération de nouveaux sites, avec proposition de sites de compensation de faible intérêt éolien. Pour ce faire, EDORA s'appuiera sur la dynamique de la « *Pax Eolienica II* ».
- EDORA tentera aussi d'assouplir certaines limites de hauteur (critères MVA, approche des aéroports, balisage dynamique).
- En particulier et dans le cadre d'un processus de révision en cours de la circulaire GDF-03 initiée par la DGTA, EDORA poussera à également permettre un balisage dynamique pour les éoliennes de 150m et plus (catégorie C).

# **Concertation avec Skeyes**

#### CONTEXTE

- Les contraintes aéronautiques restent très problématiques en Belgique, avec une grande densité de radars et d'aéroports.
- Afin d'améliorer l'échange d'information avec Skeyes et d'encourager au bon suivi des demandes du secteur éolien, EDORA a initié une dynamique de rencontres semestrielles entre le secteur éolien et Skeyes.
- Les installations éoliennes ne sont toujours pas permises à proximité des radars (< 10km) et difficilement envisageables à moins de 16 km des radars.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Permettre l'installation éolienne dans des zones actuellement (quasi) interdites ou difficilement envisageables, par le développement de mesures d'atténuation et la mise en œuvre de solutions techniques (ex : wind farm filter).
- Maintenir les échanges avec Skeyes afin d'accompagner la mise en place de solutions structurelles.
- Réduire les délais de traitement des dossiers, surtout pour des éoliennes de plus grandes tailles.
- Clarifier certains critères d'installation et de hauteur, et réduire des coûts des études radars.



# **Concertation avec Skeyes**

- La poursuite des rencontres semestrielles avec Skeyes a permis d'installer une dynamique d'échange avec le secteur, de parfois lever des blocages particuliers de certains dossiers des membres instruits par Skeyes mais également de maintenir une pression afin d'accélérer le processus de levée de contraintes.
- EDORA a longtemps regretté la lenteur dans le traitement par Skeyes des dossiers concernant des éoliennes de plus grandes tailles. Il semble que, depuis peu, seuls les dossiers relatifs aux éoliennes plus hautes que 210m induisent un délai de traitement plus important.
- EDORA a suivi l'initiative de « surveillance roadmap » de Skeyes visant à identifier le bouquet de mesures d'atténuation potentiellement le plus adéquat. Afin d'en accélérer le processus, EDORA a plaidé auprès du Gouvernement et du Ministre de tutelle pour que les enjeux énergétiques puissent également être pris en compte aux côtés des enjeux de contrôle aérien.
- EDORA avait interpelé le Gouvernement fédéral durant de nombreux mois pour accélérer la mise en place d'un « wind farm filter » dans la zone du radar de Florennes. En l'absence de ce « wind farm filter », environ 100 MW de projets éoliens étaient bloqués dans la zone autour de Florennes. En novembre 2020, le « wind farm filter » est enfin devenu opérationnel, ce qui a donc permis de concevoir des installations dans la TMA de Florennes. Les tests effectués par Skeyes et la Défense début 2021 ont indiqué un effet significatif d'atténuation du filtre sur le radar dans certaines zones de la TMA.
- Suite aux demandes d'EDORA, Skeyes et la Défense vont tenter de rationaliser les études radar requises afin d'en réduire les coûts.
- EDORA a regretté à maintes reprises le manque de clarté sur les conditions d'installation au sein des zones PANs OPs. EDORA a ainsi suscité une première séance d'information de Skeyes à l'attention des développeurs éoliens afin d'expliciter l'état des différentes contraintes dans ce type de zone et de pouvoir mieux y anticiper l'installation éolienne. En outre et en réponse aux demandes du secteur, Skeyes annonce être prêt à se lancer dans un processus de clarification et de meilleure lisibilité des possibilités d'installation en zones PANs Ops, notamment concernant les hauteurs limite d'éoliennes.
- Dans le cadre de la levée de contraintes militaires, EDORA pousse la Défense à accepter d'inclure une possibilité de balisage dynamique pour des éoliennes de plus de 150m. EDORA œuvre auprès du Ministre de la Mobilité pour pousser la DGTA à modifier en ce sens la circulaire GDF 03.

# **Concertation avec Skeyes**

- EDORA veillera à un aboutissement, le plus rapidement possible, de la « surveillance roadmap » permettant l'installation éolienne à plus grande proximité des radars. Pour ce faire, EDORA poussera le Gouvernement à considérer une balance adéquate entre les enjeux énergétiques, climatiques et de protection aérienne.
- EDORA continuera à œuvrer à adapter, dans les faits, certains critères de hauteurs (CTR, MVA, balisage dynamique...).
- EDORA assurera le suivi des engagements pris en termes de rationalisation des études radar et de clarification des critères d'installations en zones PANs Ops.



# Meilleures techniques disponibles

#### CONTEXTE

- Les nouvelles éoliennes installées ces dernières années en Wallonie sont souvent de plus petites tailles que la moyenne de hauteur des éoliennes installées récemment en Europe.
- Il en découle que le productible moyen des éoliennes wallonnes n'est pas optimal et que celles-ci ne correspondent pas aux « meilleures techniques disponibles ».
- Les meilleures techniques disponibles installées en Wallonie faciliteraient l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons et permettraient de diminuer le coût de production éolienne et ainsi le niveau de soutien nécessaire.

#### FNJFUX POUR LF SFCTFUR

- Meilleur productible et diminution du coût de production éolienne.
- Participation optimale aux objectifs énergétiques et climatiques régionaux.

- EDORA a obtenu du Gouvernement wallon que « l'utilisation des technologies les plus performantes » figure bien dans les engagements énergétiques gouvernementaux (DPR).
- EDORA a initié, auprès des principaux ministres wallons, une première réflexion afin de mettre en œuvre cet engagement. Il s'agira d'analyser l'opportunité (juridique) d'opérer une modification ponctuelle du cadre de référence éolien de 2013 ou de développer une « argumentation-type » qui permettrait de déroger au critère de distance aux zones d'habitat de « 4 fois la hauteur de l'éolienne ».
- EDORA a également plaidé pour un assouplissement de différentes contraintes aéronautiques.
- EDORA a aussi plaidé pour une approche par hauteur d'éolienne pour déterminer le futur niveau de soutien. Une telle approche devrait encourager l'autorité à accepter des éoliennes de plus grandes tailles.



# Meilleures techniques disponibles

- EDORA veillera à la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement wallon d'utiliser les « technologies les plus performantes », notamment dans le cadre de la *Pax Eolienica II*.
- EDORA affinera son analyse juridique quant aux conséquences d'une éventuelle révision ponctuelle du « cadre de référence éolien » et tentera de proposer au Gouvernement une « argumentationtype » de dérogation au cadre de référence de 2013 concernant les distances aux zones d'habitat.
- EDORA suivra de près la rédaction future des permis à cet égard.
- EDORA veillera à l'intégration d'une approche par hauteur d'éolienne dans le cadre de la révision de la méthodologie d'octroi de certificats verts, afin de faciliter l'acceptation sociétale d'éoliennes plus hautes en Wallonie.
- EDORA lancera également une réflexion sur une modification du décret de 1999 sur le permis d'environnement et du CoDT pour permettre une modification simplifiée et rapide des permis uniques. Il n'est, en effet, pas rare, au vu des délais au Conseil d'Etat, de devoir installer des technologies du passé moins performantes.



## Accès aux données cadastrales

#### CONTEXTE

• Difficulté, et souvent impossibilité, d'obtention des données cadastrales liées aux projets éoliens pour des raisons relatives à la protection des données à caractère personnel.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• L'absence de mise à disposition des données cadastrales est de nature à hypothéquer le développement des futurs projets éoliens et peut aussi être source d'insécurité juridique.

- EDORA avait fait une proposition concrète et justifiée de modification du décret « électricité » afin de renforcer le caractère « d'intérêt général » lié aux activités de développement et de production éolienne. Sur base de cette proposition d'EDORA, le précédent Gouvernement wallon avait fait passer en première lecture un avant-projet de décret visant à conférer au développeur d'énergie renouvelable une mission d'intérêt public et à donner un accès, à sa demande, à toute information utile relative à la matrice cadastrale. L'Autorité de Protection des Données (APD), a cependant émis des critiques fondamentales sur le texte.
- EDORA a alors privilégié une autre voie : établir un protocole-type avec le SPF Finance pour encadrer les conditions d'accès à ces données pour le secteur des énergies renouvelables. Après des mois d'échanges et de discussions, une version aboutie et personnalisée a été officiellement soumise au SPF Finance afin d'obtenir une approbation du texte-type du protocole d'accord par l'autorité compétente. Cette initiative se réalise en bonne entente avec nos homologues flamands de la VWEA.



## Accès aux données cadastrales

- Assurer un suivi du processus d'approbation du protocole avec le SPF Finance. Après finalisation des dernières modifications et approbation définitive du protocole, EDORA en assurera une diffusion à l'ensemble du secteur des énergies renouvelables, afin que chaque développeur de projet renouvelable puisse introduire sa demande d'accès sur base du protocole-type approuvé.
- EDORA accompagnera alors les acteurs du secteur dans l'introduction des protocoles individuels.
- Si la voie du protocole ne devait pas aboutir, EDORA réactivera sa demande envers le Gouvernement wallon d'adopter un avant-projet de décret modifiant le décret électricité du 12 avril 2001 et conférant notamment au développeur d'énergie renouvelable une mission d'intérêt public pour ses actes de prospection et de recherche de sites de production. Celui-ci devra tenir compte de l'avis en la matière de l'Autorité de Protection des Données (APD).



## Mesures environnementales

#### CONTEXTE

- Suite à une approche souvent jugée subjective des critères environnementaux, EDORA s'est lancée dans un processus de très longue haleine de concertation avec le DNF et le DEMNA en vue d'élaborer un protocole objectivé de mise en œuvre des mesures environnementales.
- Depuis la mise en place du nouveau Gouvernement wallon, le DNF semble avoir encore durci son approche en imposant des mesures environnementales jugées excessives. La Ministre de l'Environnement semble systématiquement suivre l'avis du DNF dans sa politique d'octroi de permis.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'une approche la plus objective possible dans la mise en œuvre des mesures environnementales.
- Convaincre le Gouvernement de tenir compte d'un équilibre le plus adéquat possible entre les enjeux globaux et locaux dans l'appréciation des incidences environnementales des projets. Eviter autant que possible tout « NIMBYsme environnemental ».
- Eviter l'imposition de frais de développement excessifs pour le secteur et une augmentation de l'insécurité juridique des permis.

- EDORA a poussé l'autorité à officiellement approuver le protocole de mise en œuvre des mesures environnementales élaboré avec le DNF et le DEMNA.
- EDORA a continué à accompagner ses membres dans la mise en œuvre de ce protocole.
- EDORA a poussé le Gouvernement à adapter l'article 37 des conditions sectorielles éoliennes afin que celui-ci reste cohérent avec le protocole élaboré avec le DNF et le DEMNA, tout en minimisant les risques d'insécurité juridique pour les permis.



## Mesures environnementales

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a analysé l'influence des avis du DNF dans la politique d'octroi de permis et a mis en évidence une approche visiblement excessive du Gouvernement qui, à notre analyse, n'utilise pas suffisamment son pouvoir d'appréciation en la matière.
- EDORA a ainsi fustigé par voie de presse cette position du Gouvernement.

- EDORA veillera à ce que les critères environnementaux soient toujours objectivés et ne soient plus excessifs, via une saine application du protocole d'accord conclu entre le DNF, le DEMNA et EDORA. EDORA plaidera ainsi pour que l'autorité considère bien le contenu du protocole négocié dans la procédure d'octroi de permis.
- EDORA tentera d'anticiper toute nouvelle source d'insécurité juridique à ce sujet (dérogation de la loi de la conservation de la nature).
- EDORA demandera que le secteur éolien soit directement impliqué dans la mise en œuvre du Fonds budgétaire dédié à la protection de la nature.



### Vers une « Pax Eolienica II »

#### CONTEXTE

- Conformément aux demandes d'EDORA, le précédent Gouvernement wallon avait décidé de lancer un processus de sécurisation juridique du secteur éolien et de levée de contraintes via une « *Pax Eolienica* » élaborée sur base des propositions précises d'EDORA. Ce processus permet de fixer un échéancier de prise de mesures et d'impliquer différents ministres du Gouvernement.
- Certaines avancées ont pu être engrangées sous la précédente législature mais les principales contraintes subsistent et d'autres freins au développement sont apparus.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Disposer d'un nouveau cadre permettant de lever un maximum de contraintes au développement éolien et fixant un échéancier de prise de mesures politiques.

- EDORA a activement accompagné certaines avancées de la « *Pax Eolienica I* ». Bon nombre des mesures proposées n'ont cependant pas encore abouti et les principales contraintes (insécurité juridique, contraintes aéronautiques,...) n'ont pas encore été traitées.
- EDORA a ainsi poussé le nouveau Gouvernement wallon et le Ministre de l'Energie en particulier à lancer un processus de « Pax Eolienica II » qui permettrait d'encadrer la finalisation des mesures non abouties de la « Pax Eolienica I » tout en y intégrant de nouvelles mesures nécessaires au secteur (adaptation des distances aux zones d'habitat afin d'installer les meilleures technologies disponibles, diminution des frais de connexion au réseau, adaptation de l'AGW établissant la liste des modifications d'une voirie communale, cadre et procédure de permis facilités pour les éoliennes en repowering ...).
- EDORA a exhorté le Gouvernement par voie de presse, par voie ministérielle directe et via des questions parlementaires à lancer ce processus au plus vite.



### Vers une « Pax Eolienica II »

- EDORA veillera à ce que la « Pax Eolienica II » intègre un maximum des demandes du secteur.
- EDORA suivra de près la mise en œuvre du processus et la prise des mesures nécessaires à la levée de contraintes et à l'amélioration de la sécurité juridique du secteur éolien.



# Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

#### CONTEXTE

- Historiquement, le facilitateur éolien pour la Wallonie publiait chaque semestre une mise à jour des données d'installation éolienne et des différents stades d'avancement des projets. La mission ayant été arrêtée, ces données n'ont plus été publiées, ce qui a engendré un manque de visibilité sur la dynamique et les perspectives du secteur éolien wallon.
- En 2019, EDORA a alors décidé de financer la collecte des données de développement et d'installation éolienne.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'une mise à jour des chiffres d'installation et de développement des projets éoliens wallons afin qu'ils puissent étayer certaines demandes politiques d'EDORA (ex : les chiffres de projets en recours au Conseil d'Etat permettent de quantifier l'insécurité juridique du secteur).
- La propriété de ces données permet également à EDORA de disposer d'une tribune médiatique facilitant le relais des messages de la fédération. Elle offre aussi aux membres de la fédération des données essentielles et uniques concernant l'état d'avancement du parc éolien wallon.

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a décidé de poursuivre en 2020 le financement de la collecte des données d'installation et de développement éolien et les a publiées en exclusivité en janvier 2021 avec une très belle couverture médiatique.
- Cela a également permis d'asseoir le statut d'acteur incontournable du secteur de la transition énergétique dont jouit la fédération.

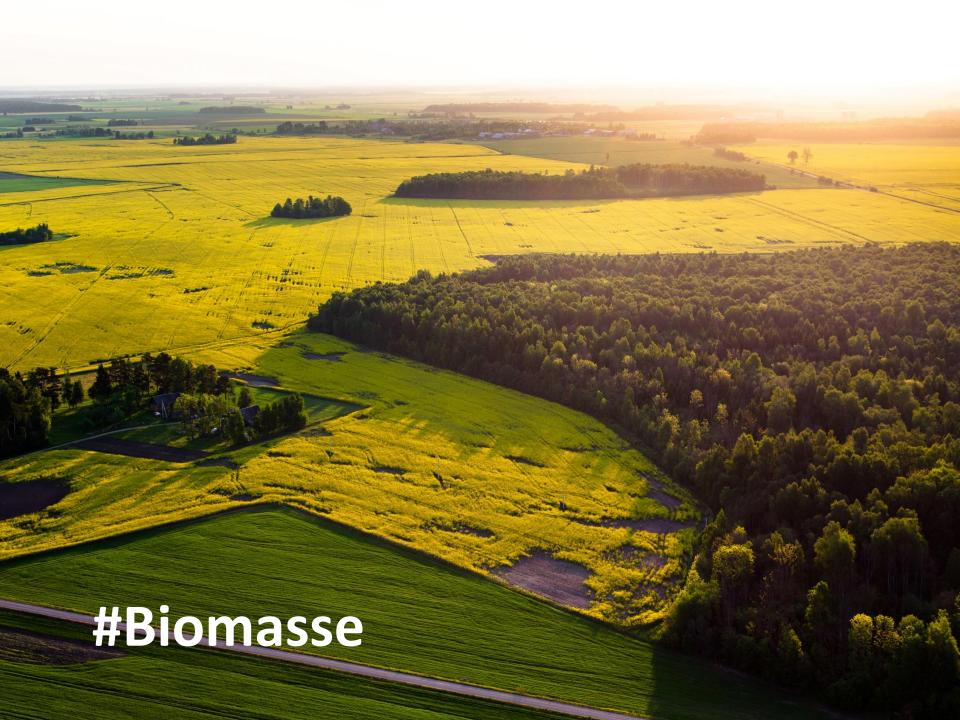


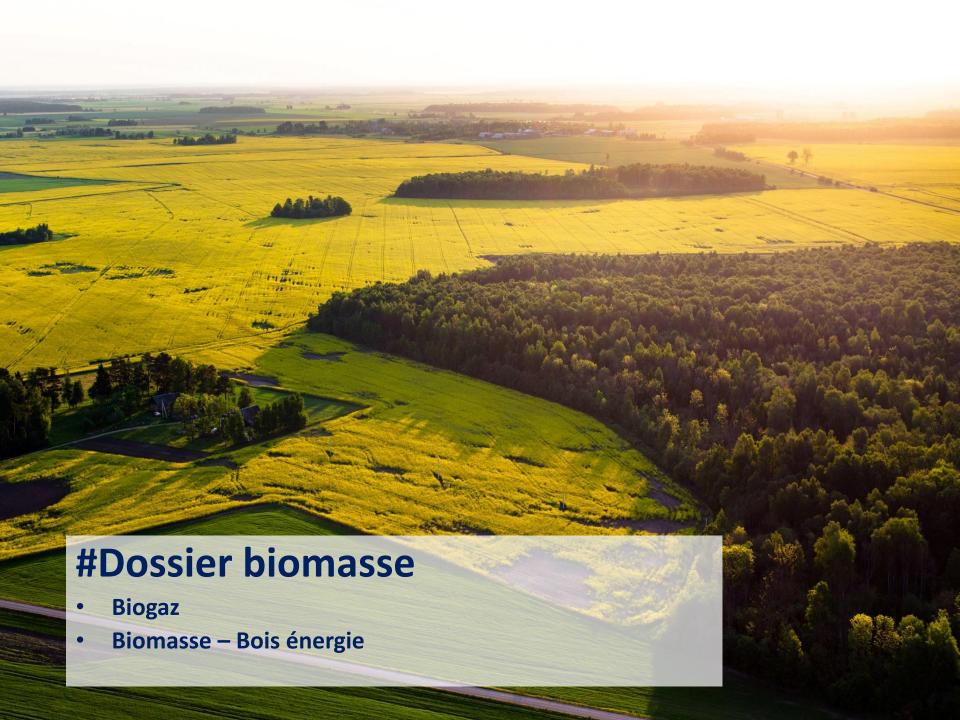
# Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

• EDORA analysera l'opportunité de poursuivre le financement de la publication de ces données annuelles du secteur tout en poussant la région à reprendre à son compte le financement et la publication de ces chiffres.







### **Biogaz**

#### CONTEXTE DE LA FILIERE

- Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie, en bio-CNG, en biométhane injectable dans le réseau gaz ou en électricité (idéalement avec cogénération de chaleur), la biomasse, issue de cultures dédiées ou de déchets agricoles, agroalimentaires et ménagers, est une source d'énergie polyvalente et «contrôlable », à bien des égards, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelables (notamment variables).
- D'après ValBiom, la biomasse réalistement exploitable en Belgique permettrait de produire 15,6 TWh<sub>PCS</sub> et de couvrir environ 9 % de nos besoins actuels en gaz.
- La biométhanisation agricole à partir de ressources actuellement trop peu valorisées (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intercalaires, etc.) offre un potentiel important.
- La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, envisage depuis des années de biométhaniser ses déchets organiques. Fort d'un accord de Gouvernement qui va cette fois dans le même sens, son Ministre de l'Energie a annoncé son intention de rapidement concrétiser cette ambition.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La production de biogaz permet différentes méthodes de valorisation énergétique (électricité, chaleur, gaz, carburant,...). Elle produit également le digestat (un engrais fort appréciable et local), de l'emploi dans le monde rural, des effets environnementaux positifs, etc.
- Le soutien aux unités de biométhanisation ne doit pas seulement se baser sur l'énergie produite, mais également sur les nombreux co-bénéfices au niveau agricole et environnemental.
- L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement adéquat, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).
- Le cadre régulatoire semble cependant trop complexe pour exploiter pleinement le potentiel en unités de biométhanisation.

### **Biogaz**

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En Wallonie, EDORA poursuit les échanges avec le Cabinet et le SPW, afin de défendre un cadre de soutien clair et efficace, tant pour la production d'électricité que de biométhane. La perspective d'une très faible enveloppe à l'horizon 2023 risque cependant de donner un coup de frein important à la filière si rien ne change d'ici là.
- A Bruxelles, EDORA encourage surtout le Cabinet du Ministre de l'Energie et son administration à privilégier les options permettant de concrétiser au plus vite la décision de doter la Région d'une unité de biométhanisation, en lançant dès que possible un appel à projets dans ce domaine, plutôt qu'une nième étude de faisabilité ou de dimensionnement.
- Un GT biogaz a été organisé en janvier 2021, afin d'établir la liste des freins et mesures spécifiques nécessaires.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA continuera de suivre le dossier soutien pour le biogaz, tant sous l'aspect électricité que pour les autres vecteurs.
- Concernant le digestat, le nouveau Règlement Fertilisant (en application à la mi-2022) pourrait offrir de nouveaux débouchés pour nos digestats, mais risque également de mettre en concurrence les digestats wallons avec d'autres digestats européens. EDORA s'assurera que cette législation reste une opportunité.

### Biomasse – Bois-Energie

#### CONTEXTE

- Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie (en biogaz, biocarburants, agrocombustibles ou électricité), la biomasse, issue de résidus de bois, de cultures dédiées ou de déchets agricoles et ménagers, est une source d'énergie polyvalente, modulable et même stockable, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelables.
- Le bois-énergie représente environ 50% des énergies renouvelables produites en Wallonie.
- La nouvelle Stratégie wallonne « Réseaux de chaleur et de froid » reconnaît explicitement la contribution potentiellement très importante de la biomasse locale à la décarbonation de la chaleur, mais :
  - elle renvoie essentiellement vers une Stratégie Biomasse-Energie encore en cours de développement, pour l'élaboration de mesures concrètes dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le développement d'un gisement suffisant, tant en quantité, qu'en qualité,
  - en ne s'attardant pas suffisamment sur l'intérêt des réseaux de chaleur dans les zones de plus faible densité (rurales) mais disposant d'une ressource locale à faible prix (sous forme de plaquette ou bois déchiqueté, par exemple), elle sous-estime le potentiel des chaudières à plaquettes couplées à des mini-, voire à des micro-réseaux de chaleur.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La biomasse offre de belles perspectives de substitution aux combustibles fossiles, de réduction des émissions de GES et de soutien de l'activité économique en zones rurales.
- L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement adéquat, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques sylvicoles et agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).

### Biomasse – Bois-Energie

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie wallonne Biomasse-Energie en cours d'élaboration, EDORA demande au Gouvernement wallon :
  - de favoriser l'usage du bois dans la construction, en synergie avec le bois-énergie, tenant compte des avantages en termes d'émissions directes et de stockage de carbone, et des complémentarités entre ces deux filières au niveau de l'exploitation des produits issus de la sylviculture,
  - de promouvoir la reforestation et l'afforestation ou la plantation de simples haies et taillis à (très) courte rotation sur un maximum de terres marginales, de friches, de talus et même de jardins privés, en valorisant les agrocombustibles issus de l'entretien de ces plantations, comme la plaquette bocagère et le miscanthus,
  - d'interdire l'incinération sauvage de déchets de taille et de jardin et de favoriser le déploiement de plateformes de broyage, de criblage et de séchage permettant de traiter localement cette biomasse locale, en vue de sa transformation en plaquettes ou de sa biométhanisation,
  - de planifier le déclassement des feux ouverts et des poêles à buches les moins efficaces, afin d'augmenter le rendement moyen du parc d'appareils bois-énergie existant et d'en diminuer les émissions polluantes.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA suivra attentivement la finalisation et la mise en œuvre de cette Stratégie Biomasse-Energie.
- La Région de Bruxelles-Capitale ne compte guère sur la biomasse-énergie pour assurer la décarbonation de ses futurs besoins en chaleur, car elle espère diviser la consommation énergétique de ses bâtiments résidentiels par trois d'ici à 2050 et compte essentiellement sur les pompes à chaleur et sur la chaleur issue de l'incinérateur, du canal, de la géothermie et de la riothermie, mais aussi sur la cogénération, pour satisfaire ses besoins résiduels; EDORA estime qu'il est prématuré de renoncer dans ce cadre à la biomasse-énergie, notamment pour sa filière cogénération, et recommandera au Gouvernement bruxellois d'inclure dans sa nouvelle Stratégie Chaleur verte :
  - un inventaire détaillé des gisements de biomasse locale pertinents disponibles et mobilisables,
  - la promotion active du bois dans la construction, en synergie avec le bois-énergie.





### Chaleur renouvelable

#### CONTEXTE

- En décembre 2019, le PWEC 2030, contribution de la Wallonie au PNEC 2030, avait surtout mis en avant un objectif de décuplement des pompes à chaleur entre 2015 et 2030.
- En novembre 2020, une mise à jour de la Stratégie wallonne de rénovation a estimé à environ 40% les économies d'énergie réalisables dans le secteur résidentiel d'ici 2050, tout en tablant, dans le secteur tertiaire, sur des bâtiments essentiellement neutres en carbone d'ici 2040.
- A Bruxelles, la Stratégie de rénovation du Gouvernement table encore et toujours sur une division par 3 ou 4 des besoins en chaleur d'ici 2050.
- En décembre dernier, le Parlement wallon a voté un nouveau Décret PEB portant surtout sur l'intégration des renouvelables dans les nouvelles constructions et les rénovations profondes.
- Un Décret Sous-Sol visant notamment à encadrer les géothermies de faible et de grande profondeurs et le stockage géologique de chaleur et de froid est en préparation, de même qu'une étude concernant précisément le potentiel de la Région en matière de géothermie peu profonde.
- Et une stratégie biomasse-énergie est également en cours d'élaboration.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur, s'appuyant notamment sur une sortie progressive des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles.
- Un plan de développement de la chaleur verte et des réseaux de chaleur également ambitieux pour Bruxelles.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique pour toutes les sources de chaleur verte et les réseaux de chaleur, tenant compte des investissements de départ généralement élevés requis et des temps de retour sur investissement difficilement conciliables avec les impératifs de rentabilité à court terme des institutions financières et des porteurs de projet privé.



### Chaleur renouvelable

#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA a été consultée par le SPW Energie au sujet d'un avant-projet de décret sur le sous-sol visant notamment à encadrer la gestion durable des ressources du sous-sol wallon, c'est-à-dire l'exploration, l'exploitation et la « post-gestion » des sites de stockage géologique de chaleur ou de froid, des gîtes de géothermie profonde et peu profonde aux fins de production d'énergie. EDORA a notamment insisté :
  - pour que les capteurs géothermiques horizontaux ou assimilés, qu'on ne peut pas vraiment qualifier d'exploitation du sous-sol, soient exclus du champ d'application de cet avant-projet,
  - pour que la géothermie de faible profondeur en circuit fermé et le stockage géologique de chaleur ou de froid ne soient pas soumis à des contraintes inutiles,
  - pour que la géothermie et le stockage géologique de chaleur et de froid soient exonérés de toute espèce de contribution ou redevance, vu leurs coûts et bénéfices,
  - pour la création de fonds de garantie distincts pour la réparation des dommages éventuels causés par les mines et carrières et par la géothermie, pour éviter toute subsidiation croisée entre les deux.
- Pour accélérer la transition énergétique, EDORA recommande aux Gouvernements régionaux d'ajouter aux normes d'intégration des renouvelables et aux mécanismes de soutien en passe d'être réformés, un calendrier de sortie progressive des systèmes de chauffage fossiles, un gel de l'extension des réseaux de gaz naturel et un encadrement de la publicité et des offres de raccordement au rabais des GRD et des fournisseurs de chaudières à combustibles fossiles.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Dialogue régulier avec les Ministres wallon et bruxellois de l'Energie et leurs Cabinets, au sujet de leurs plans de sortie des systèmes de chauffage recourant au charbon et au mazout, mais également au gaz.
- Organisation, début 2022 à Bruxelles, d'une grande conférence sur la chaleur verte et les réseaux de chaleur, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires.



### Réseaux de chaleur

#### CONTEXTE

- Alors qu'ils desservent déjà plus de 50% des foyers dans 7 pays de l'UE, les réseaux de chaleur, toutes sources de chaleur confondues, sont encore relativement rares dans notre pays.
- Un décret wallon « relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique » a été voté par le Parlement wallon en octobre 2020, après d'ultimes adaptations portées par la nouvelle majorité, et est entrée en vigueur dès le mois suivant.
- La Wallonie vient en outre de se doter d'une nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid » qui témoigne d'une réelle prise de conscience du rôle fondamental que les réseaux de chaleur pourraient jouer dans la décarbonation de ce secteur en Wallonie, en estimant à presque 40% la part des besoins qui pourrait être satisfaite à meilleur coût en recourant à ceux-ci.
- Une ordonnance « relative à l'organisation des réseaux d'énergie thermique » a également été votée par le Parlement Bruxellois en avril 2021.
- Bruxelles Environnement finalise actuellement, conformément à l'article 14.1 de la directive 2012/27/UE, une étude de potentiel d'efficacité en matière de chaleur et de froid en Région de Bruxelles-Capitale, qui servira à l'élaboration d'une stratégie plus globale sur la décarbonation des vecteurs énergétiques et à la définition des mécanismes de soutien les plus adéquats.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur, s'appuyant notamment sur une sortie progressive des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles.
- Un plan de développement de la chaleur verte et des réseaux de chaleur également ambitieux pour Bruxelles.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique pour toutes les sources de chaleur verte et les réseaux de chaleur, tenant compte des investissements de départ généralement élevés requis et des temps de retour sur investissement difficilement conciliables avec les impératifs de rentabilité à court terme des institutions financières et des porteurs de projet privé.



85

### Réseaux de chaleur

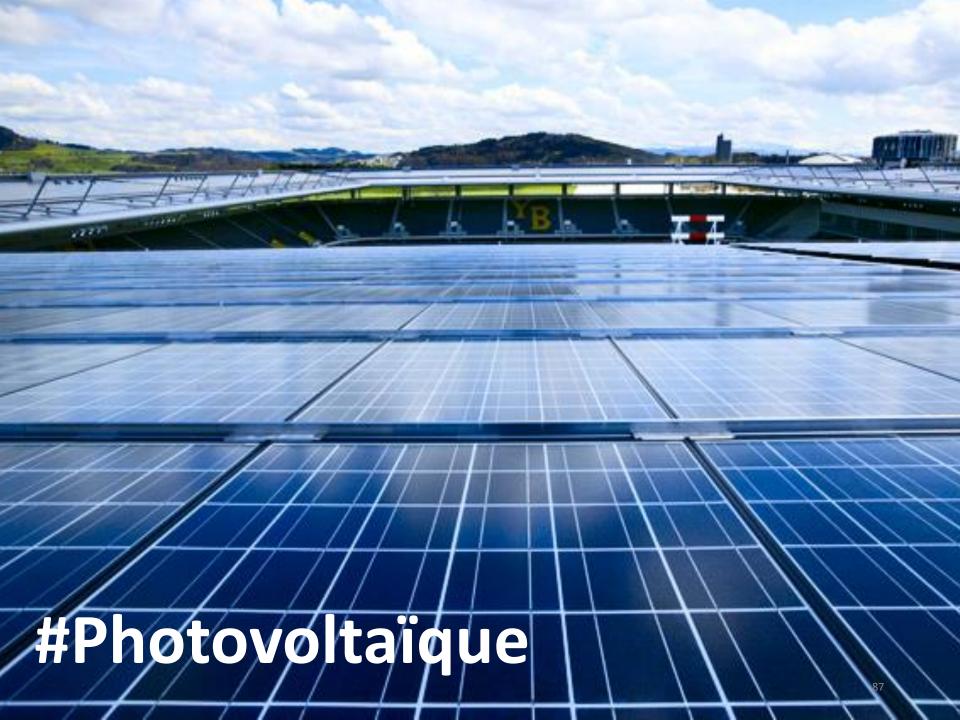
#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA se réjouit d'avoir convaincu les Gouvernements wallon et bruxellois d'élargir le champ d'application de leurs décret et ordonnance sur réseaux d'énergie thermique aux Communautés d'Energie Renouvelable en ouvrant ainsi des perspectives de partage local de l'énergie, également dans le domaine de la chaleur.
- C'est également à la demande d'EDORA que le Gouvernement bruxellois a ajouté à son ordonnance la mise en place de mesures visant à favoriser les réseaux d'énergie thermique alimentés à partir de sources d'énergie renouvelables ou de chaleur ou froid fatal.
- Au-delà des quelques lacunes ponctuelles pointées dans son analyse, EDORA a relevé dans la nouvelle Stratégie wallonne « Réseaux de chaleur et de froid » trois points d'attention plus structurels :
  - Quels mécanismes de financement et quels moyens la Région wallonne entend-elle mobiliser pour concrétiser ses louables intentions en matière de soutien au déploiement de réseaux de chaleur et de sources de chaleur verte ?
  - En quoi consistera la Stratégie Biomasse-Energie encore en cours de développement, notamment en ce qui concerne le développement d'un gisement satisfaisant, tant en quantité, qu'en qualité ?
  - Bien que la nouvelle Stratégie ne s'intéresse guère au rôle que des réseaux de chaleur plus ponctuels et de tailles modestes pourraient jouer dans les zones plus rurales disposant d'une ressource locale à faible prix (en sous-estimant au passage le potentiel des chaudières à plaquettes et de la géothermie peu profonde), ce segment mérite la même attention et le même soutien que les autres dans la mise en œuvre de la stratégie.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Dialogue régulier avec les Ministres wallon et bruxellois de l'Energie et leur Cabinet, au sujet des arrêtés d'exécution de leurs décret et ordonnance relatifs aux réseaux d'énergie thermique et de leurs plans de sortie des systèmes de chauffage recourant au charbon et au mazout, mais également au gaz.
- Organisation, début 2022 à Bruxelles, d'une grande conférence sur la chaleur verte et les réseaux de chaleur, en collaboration avec plusieurs organisations partenaires.





### Contexte de la filière

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long termes.
- Suite à la forte diminution des coûts d'investissement, cette filière se trouve être au cœur de la transition énergétique en Europe et dans le monde. Depuis 2018, de gros projets de plusieurs MWé ont notamment vu le jour en Wallonie.
- Dans le cadre du PNEC, la Wallonie s'est engagée à suivre un rythme structurel de 200 MWc d'installations photovoltaïques par an (contre 140 MWc installés en 2020).
- Pour les installations PV < 10 kW, le seul mécanisme de soutien qui subsiste est le mécanisme de la compensation annuelle entre prélèvements et injections (« compteur qui tourne à l'envers »). L'application du tarif prosumer a fait l'objet de multiples rebondissements, générant de l'incertitude pour le marché PV résidentiel.
- Pour les installations PV > 10 kW, le niveau de soutien des installations tient compte d'une autoconsommation forte, ce qui pénalise les installations visant l'injection uniquement.





### Agrivoltaïsme/PV hors-toiture

#### • CONTEXTE:

- L'installation de PV dans un contexte hors toiture nécessite un permis unique. Certains types d'installation semblent se développer (notamment sur parking, sur terres marginales, ...). Par contre, l'agrivoltaïsme fait face, pour diverses raisons, à de nombreux refus (concurrence présumée avec la production alimentaire, effet NIMBY, ...).
- En 2020, l'agri-PV a en outre donné lieu à certaines questions et réponses ouvertement critiques au Parlement wallon, aussi bien au Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture qu'au Ministre du Climat et de l'Energie.
- Le CoDT ouvre différentes voies sur ce qui est autorisé ou non en zone agricole.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR :

- Le développement de la filière photovoltaïque est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon. Or, le rythme de déploiement est actuellement trop faible.
- Le potentiel reste encore trop peu exploité. Or, de nombreuses synergies peuvent exister, afin d'accélérer la transition énergétique.



### Agrivoltaïsme/PV hors-toiture

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :

- Face aux questions de principe, d'une part, et juridiques, d'autre part, que suscitent les projets de type agri-PV en cours de développement sur des terres agricoles ou dans d'autres zones compatibles au regard du CoDT, EDORA a précisé aux Cabinets des Ministres concernés et aux parlementaires wallons intéressés:
  - que la configuration des réseaux de transport et de distribution (mailles, cabines, etc.) est un critère de localisation pertinent et relativement contraignant avec lequel la filière doit pouvoir composer,
  - que l'agri-PV, moyennant certaines balises à convenir, est compatible avec les dispositions du CoDT et du guide régional d'urbanisme,
  - que les énergies renouvelables, et singulièrement, les installations photovoltaïques de grande taille, contribuent également à leur manière à la protection des paysages bâtis ou non bâtis,
  - que l'agri-PV est davantage complémentaire que concurrent de l'agriculture, la protection offerte par les panneaux PV pouvant même contribuer au développement de certaines activités agricoles,
  - que l'agri-PV est complémentaire des autres types d'installations photovoltaïques dans l'atteinte des objectifs renouvelables de la Belgique et de la Wallonie.
- Un GT PV a été organisé le 31 mars 2021, afin de notamment discuter des problématiques liées à ce type de permis et de continuer à instruire le positionnement d'EDORA en la matière.

#### • PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :

• La question de l'implantation hors toiture suscite de nombreuses interrogations. EDORA veillera à ce que les Cabinets concernés établissent un cadre permettant le développement de ce type de projets.



### PV industriel et commercial en Wallonie

#### • CONTEXTE:

- Le régime des certificats verts reste d'application pour le soutien aux installations > 10 kWc. Les taux d'octroi sont adaptés deux fois par an pour les nouveaux projets et les enveloppes de certificats verts ont été définies pour les prochaines années.
- Les kECO ont été actualisés pour une application en février et en juillet 2021. Le changement de taux au 1<sup>er</sup> février 2021 a suscité l'introduction de nombreux projets, au vu de la diminution importante des taux. Cela a provoqué un engorgement de l'enveloppe dédiée au PV pour 2021. Cette dernière est pleine.
- Le coût de raccordement est très fluctuant d'une zone à l'autre, et reste très élevé, pénalisant la rentabilité des installations PV.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR :

- Le développement de la filière photovoltaïque industrielle et commerciale est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon. Or, le rythme de déploiement est actuellement trop faible pour atteindre ces objectifs qui devraient impérativement, eux-mêmes, être revus à la hausse.
- Le potentiel reste encore trop peu exploité.



### PV industriel et commercial

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :

- EDORA a échangé régulièrement avec le SPW et avec le Cabinet sur le soutien, en particulier sur les paramètres nécessaires à prendre en compte pour la nouvelle méthodologie de calcul du taux de CV. Les paramètres à prendre en compte sont le taux d'autoconsommation (ou l'injection pure), le tarif d'achat de l'électricité d'autoconsommation (variable en fonction des profils), l'IRR de référence nécessaire, la durée d'octroi, etc. En juin 2020, en pleine crise Covid, suite à l'annonce de baisse importante des kECO, EDORA a plaidé pour et obtenu un maintien du taux du premier semestre pour le second semestre 2020.
- Par ailleurs, EDORA rappelle l'importance des Communautés d'énergies, et leur pertinence dans les projets photovoltaïques.
- Des discussions ont eu lieu avec les GRD, concernant les problèmes de raccordement et les coûts de ceux-ci.
- EDORA fait désormais partie de PVcycle, dans le cadre du recyclage des panneaux.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :

- La nouvelle méthodologie de calcul du taux d'octroi peut offrir la possibilité d'avoir des taux spécifiques en fonction des différents types de projets et de solutionner les problématiques soulevées dans le calcul du kECO. EDORA analysera les propositions soumises et donnera des recommandations si nécessaire.
- Les coûts de réseaux restent importants. EDORA suivra les discussions sur le sujet et veillera à ce que les coûts restent acceptables.
- Dans le cadre de PVcycle, EDORA suivra l'implémentation de la Convention environnementale et de la participation financière à mettre en œuvre.



### PV à Bruxelles

#### CONTEXTE

- Bruxelles est la seule Région en Belgique où le photovoltaïque résidentiel bénéficie toujours d'un soutien spécifique via les certificats verts. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prosumers bruxellois doivent payer le réseau en fonction du prélèvement réel sur celui-ci (fin de la compensation annuelle pour la partie « réseaux »). À noter que l'ensemble des prosumers à Bruxelles dispose déjà d'un compteur double-flux, ce qui explique la différence d'application avec la Wallonie.
- Le BIPV bénéficie déjà actuellement d'une catégorie de soutien spécifique, mais son taux d'octroi correspond au taux de soutien de la catégorie de soutien BAPV la moins avantageuse.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• Exploiter pleinement le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques à Bruxelles.

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Au début de la crise sanitaire, EDORA a plaidé et obtenu un maintien des niveaux de soutien pour le second semestre 2020.
- Entre juin et octobre 2020, EDORA a participé aux réunions d'un GT BIPV mis en place par Brugel :
  - pour définir de façon plus précise dans la réglementation ce qu'il convient d'entendre par BIPV,
  - et pour revoir les coefficients multiplicateurs applicables à ce type d'installations en RBC, en tenant compte de la diversité des systèmes BIPV existants et en classant ceux-ci en quatre catégories nécessitant des niveaux de soutien distincts.



### PV à Bruxelles

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Ce GT BIPV a également permis :
  - de souligner l'incertitude économique à laquelle sont confrontés les porteurs de projets BIPV, en cas de révision des niveaux de soutien intervenant entre la commande d'une installation et sa réception,
  - et d'essayer de contrecarrer celle-ci par une proposition de « standstill » (ou gel temporaire du taux d'octroi).

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

• EDORA sera attentive à la traduction des recommandations du GT BIPV de Brugel dans un arrêté modifiant le régime des certificats en Région de Bruxelles-Capitale.





### Hydroélectricité

#### CONTEXTE

- L'hydroélectricité est une filière renouvelable bien établie en Wallonie, qui offre une électricité de qualité.
- Les enjeux actuels pour la filière sont les négociations relatives au repowering de centrales existantes.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

• L'enjeu principal est de maintenir le parc existant, tout en développant de nouveaux projets de petite taille.

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a œuvré activement auprès de l'administration et du cabinet dans le cadre de la réforme du mécanisme des certificats verts, notamment sur les points suivants :
  - Augmentation significative des enveloppes CV afin de prévoir les volumes nécessaires aux projets initiés.
  - Maintien d'un kECO adéquat en décembre 2020, ainsi qu'une augmentation de la durée de soutien.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

• EDORA sera attentive au maintien du soutien de la filière, ainsi que sur le développement de nouveaux projets, en accord avec les plans de déploiement.





### Performance énergétique des bâtiments

#### CONTEXTE

- Le Paquet Energie Propre comprend une série de dispositions qui concernent spécifiquement les bâtiments et la place des SER dans la PEB, ainsi que le déploiement progressif de bornes de rechargement pour les véhicules électriques (Ves) dans les nouvelles constructions et les immeubles rénovés en profondeur.
- En décembre 2020, le Parlement wallon a voté un nouveau Décret PEB portant surtout sur l'intégration des SER dans les nouvelles constructions et les rénovations profondes et sur les enjeux liés à l'électromobilité, un décret dont les AGW, actuellement à l'instruction, devraient être approuvés par le Gouvernement wallon avant l'été 2021.
- En novembre 2020, une mise à jour de la Stratégie wallonne de rénovation a estimé à environ 40% les économies d'énergie réalisables dans le secteur résidentiel d'ici 2050, tout en tablant, dans le secteur tertiaire, sur des bâtiments essentiellement neutres en carbone d'ici 2040.
- A Bruxelles, la Stratégie de rénovation du Gouvernement table encore et toujours sur une division par 3 ou 4 des besoins en chaleur d'ici 2050.

#### ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La généralisation des SER dans le bâtiment, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation importante, mais également lors des remplacements de systèmes.
- Le déploiement d'une infrastructure de rechargement suffisante, dans les bâtiments aussi bien résidentiels que non résidentiels, pour permettre un développement rapide de l'électromobilité.



### Performance énergétique des bâtiments

#### POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Dans le cadre de l'élaboration des arrêtés d'exécution relatifs au décret wallon sur la PEB, EDORA continue de défendre :
  - des normes d'intégration des SER dans le bâtiment, sur site ou à proximité (réseaux de chaleur, communautés d'énergie renouvelable), non seulement en cas de construction neuve et de rénovation profonde, mais également lors des remplacements de systèmes,
  - un taux de remplacement accru des anciens systèmes de chauffage, assorti d'un calendrier de sortie progressif mais clair des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles, en faveur de solutions axées sur les énergies renouvelables,
  - une infrastructure de rechargement dès 5 places de stationnement, dans les immeubles neufs et lors des rénovations importantes, et davantage de points de recharge dans les immeubles non résidentiels.

#### PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Suivi des arrêtés d'exécution du décret wallon sur la PEB en ce qui concerne l'intégration des SER et des infrastructures de recharge dans le bâti.
- Dialogue constructif avec la Région de Bruxelles-Capitale concernant sa propre réglementation.
- Suivi des mesures relatives aux SER et aux bâtiments dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience et dans le plan « Get Up Wallonia ».





### Groupes de travail

#### CONTEXTE

Le groupe de travail permet de regrouper les membres d'une certaine filière afin de faire émerger les difficultés rencontrées par le secteur. Les échanges entre nos membres permettent de faire ressortir les demandes convergentes pour in fine rédiger une position commune.

#### • GT organisés entre juin 2020 et juin 2021 :

• GT photovoltaïque : 2

• GT Biogaz: 1

• GT Eolien: 5

• GT Soutien: 3

• GT chaleur verte: 1





## #Communication

- Evènements
   Webinaire sur les réseaux de chaleur#1
   Webinaire micro-réseaux et CER#2
- Présence d'EDORA dans la presse

### **Evènements**

#### Webinaire réseaux de chaleur en Wallonie – Novembre 2020

#### CONTEXTE

- Ce <u>webinaire sur les réseaux de chaleur en</u> <u>Wallonie</u> a été organisé par **EDORA** et le **Cluster TWEED** le 26 novembre 2020.
- Source d'informations utiles pour les acteurs désirant promouvoir ou investir dans le secteur de la chaleur verte.
- Plus de 200 personnes ont participé à cet évènement en ligne.

#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA souligne la place prépondérante que la chaleur verte devrait et pourrait occuper dans l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la région wallonne et appelle le Gouvernement wallon à se doter d'une véritable feuille de route en la matière.
- EDORA pointe, avec l'aide d'une série d'intervenants, les mesures juridiques, administratives et opérationnelles utiles pour concrétiser rapidement un maximum de projets de réseaux de chaleur conduisant à la décarbonation progressive de la chaleur consommée par le bâti wallon.







### **Evènements**

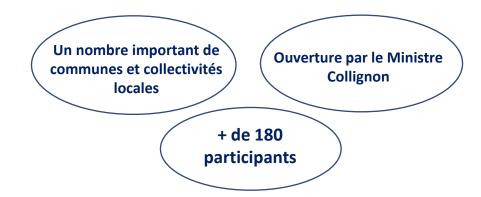
#### Webinaire micro-réseaux de chaleur et CER – Mars 2021

#### CONTEXTE

- Ce <u>webinaire</u> sur les <u>micro-réseaux</u> de <u>chaleur et CER en Wallonie</u> a été organisé par **EDORA** et **Cluster TWEED** le 4 mars 2021.
- Source d'informations utiles pour les acteurs désirant promouvoir ou investir dans les micro-réseaux de chaleur et communautés d'énergie renouvelable.
- Plus de 180 personnes ont participé à cet évènement en ligne.

#### POSITIONNEMENT D'EDORA

- Nécessité de décarboner nos systèmes de chauffage, en partageant localement une ou plusieurs sources de chaleur verte, via de mini-réseaux de chaleur.
- EDORA appelle le gouvernement à aligner tous les leviers, tant réglementaires et financiers, que communicationnels dont la Région dispose, mais également à accélérer leur mise en œuvre afin que le secteur de la chaleur participe pleinement à l'atteinte des objectifs climatiques wallons.







### Présence d'EDORA dans la presse

Juin 2020 à juin 2021 : 31 citations dans la presse

#### → 23 dans la presse écrite :

2 pour L'Echo, 5 pour Le Soir, 6 pour La Libre, 5 dans L'Avenir et 2 pour Le Vif et 3 pour le site de la RTBF.

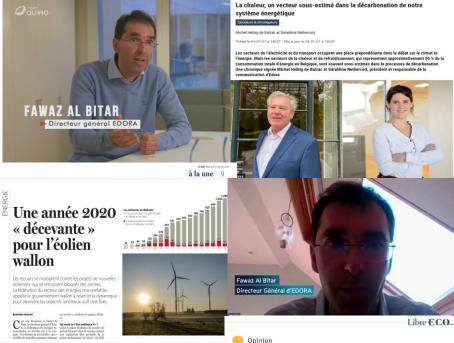
#### → 5 dans la presse audio-visuelle :

2 pour Canal-Z, 2 pour la RTBF, 1 sur LN24,

#### 3 pour la radio:

3 sur le Première







Quel rôle pour les communautés d'énergie renouvelable dans la nouvelle stratégie "Chaleur" de la Wallonie?

#### Photovoltaïque : la Wallonie dans l'ombre

photovoltaïque belge égale désormais la puissance nucléaire Mais pas grâce à la Wallonie!





Le rôle et le potentiel de la chaleur dans la transition énergétique

Opinion



# #Au jour le Jour

- Le Conseil d'Administration
- L'équipe
- Représentation et mandats
- L'Energy Hub
- Nos membres

### Au jour le jour - Conseil d'Administration

- HELBIG Michel Président
- JACQUET Annabelle Vice-Présidente
- COULON Laurence Trésorière
- DE BOEVER Saartje
- DE SCHAETZEN Miguel
- DEMANDT Pieter
- FRANCOIS Joseph
- JEANTY Michaël
- LEBLANC Xavier
- LESAFFER Filip
- MASSON Gaëtan
- MAT Pierre
- THOUMSIN François
- TONNEAUX André
- WILKIN Benjamin

- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil s'est réuni à 6 reprises entre juin 2020 et juin 2021 afin de guider les actions d'EDORA.
- Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
- Suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 octobre 2020, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.



### Au jour le jour – L'équipe

#### **Fawaz AL BITAR**

Directeur Général En charge de la filière éolienne et de la politique européenne

#### Cécile HENEFFE

Conseillère en charge des dossiers : biogaz, photovoltaïque et mécanismes de soutien

#### **Eric MONAMI**

Conseiller en charge des dossiers : biomasse, réseaux, chaleur verte et transports durables

#### **Géraldine NETHERCOTT**

Chargée de communication et de la gestion des affiliations

#### **Contact:**

Rue Royale 146 1000 Bruxelles

Tél.: 02 511 88 08

info@edora.be www.edora.be



# Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques.
- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région de Bruxelles-Capitale, au Pôle Energie du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie et participe activement au Users' Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.
- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :
  - Wind Europe, l'association européenne de l'éolien
  - SolarPower Europe, l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
  - Bioenergy Europe, l'association européenne de la biomasse-énergie
  - EBA, l'association européenne du biogaz
  - <u>EREF</u>, l'association européenne des renouvelables



### L'Energy Hub

- EDORA a rejoint les 5ème et 6ème étages de l'Energy Hub fin 2018.
- Coordination : les membres de l'Energy Hub se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les priorités énergétiques du moment. Il s'agit d'échanges informels visant à accroître la connaissance mutuelle entre organisations sur des thèmes communs de travail.



















### Nos membres







































**B**ois **V**ielsalm & Cie s.a.

mimob





















































Mais aussi: Bewatt, Centrale Electrique de la Fenderie,, Eneco Wind Belgium, NOVOJY, Orka Brussel, PHY, Refat-Electric, RPC, SOLER, Summit Energy Wagram Invest, etc...



ValBiom













edora































